
F
LE MAGAZINE
DE LA FNARS
N°1 - AUTOMNE 2012
DOSSIER
LA GRANDE PRÉCARITÉ
CHEZ LES JEUNES
« C'EST IMPORTANT D'AVOIR DES PERSONNES
À QUI PARLER ET QUI COMPRENNENT CE QU'ON VIT »
FNARS
agir pour la solidarité

« LA JEUNESSE FRANÇAISE VA MAL »

Elle est au premier rang des victimes de la crise économique comme de celle de notre système d'éducation. Le réseau de la FNARS est malheureusement bien placé pour entendre le désarroi des jeunes. 13 % des jeunes de 18 à 25 ans ne sont ni au travail, ni dans les systèmes de formation et ne bénéficient d'aucune rémunération – ni assurance chômage, ni RSA. Soit la cellule familiale les prend en charge : elle a, pour des raisons économiques et parce qu'elle est de moins en moins solide, de plus en plus de difficultés à assumer cette responsabilité – ; soit le jeune entre dans les dispositifs du « dernier filet de sécurité » ; celui où agit le réseau de la FNARS. Les jeunes représentent 25 % de la population des foyers d'hébergement : un phénomène nouveau, croissant et qui pose d'ailleurs de sérieux problèmes de cohabitation.

La société française ne peut pas laisser une partie de sa jeunesse entrer dans ce cycle infernal. Il appartient aux politiques de réagir en urgence et à long terme. Avec un souci permanent, celui de ne pas enfermer ces jeunes dans des dispositifs « clos ». La priorité est évidemment de les remettre dans des parcours positifs permettant leur réinsertion durable. Dans ce cadre, les emplois d'avenir peuvent être une des mesures qui envoient un signal positif. Sous deux conditions :

- La première est que l'emploi d'avenir soit une étape du parcours que j'évoquais. Ce ne doit pas être un « parking », mais une expérience professionnelle, suivie, accompagnée pour prévenir les échecs, qualifiante pour préparer l'accès à l'emploi normal ;
- La deuxième est que l'emploi d'avenir soit un élément d'une politique plus vaste, intégrant la rémunération (un accès plus rapide au RSA en particulier), le logement, et pour ce qui concerne plus directement l'emploi : l'information, l'orientation et la formation. Tout jeune doit avoir la possibilité – même après des échecs – d'une formation qualifiante dans le cadre d'un droit à la formation tout au long de la vie, lui donnant, si nécessaire, une deuxième chance.

Des expériences menées, partout en France – notamment au moment des emplois jeunes – ont montré que « c'était possible ». Elles doivent être connues, diffusées à la fois comme source d'inspiration et de confiance. C'est peut être de confiance dans l'action dont nous avons le plus besoin pour donner toutes leurs chances aux jeunes de notre pays.

Louis Gallois, Président de la FNARS

SOMMAIRE


© Julien Jaulin

F - N°1 - AUTOMNE 2012 - LE TRIMESTRIEL DES ADHÉRENTS DE LA FNARS ••• 76, rue du Faubourg Saint-Denis - 75010 Paris - Tél : 01 48 01 82 00 - Fax : 01 47 70 27 02 - www.fnars.org - fnars@fnars.org • **Coordination du dossier :** Elsa Hajman • **Directeur de la publication et de la rédaction :** Matthieu Angotti • **Rédacteur en chef :** Stéphane Delaunay • **Rédactrice en chef adjointe :** Céline Figuière • **Direction de création :** Bruno Franceschini/MokaDesign • **Abonnements :** Nora Fekkar • Publicité : Stéphane Delaunay • **Impression :** STIPA • **Photos :** Julien Jaulin - Stéphane Delaunay • **Ont participé à ce numéro :** Sophie Alary, sophie.alary@fnars.org - François Bregou, francois.bregou@fnars.org - Laura Charrier, laura.charrier@fnars.org - Stéphane Delaunay, stephane.delaunay@fnars.org - Yann Even, y.even@fnars.org - Lise Fender, lise.fender@fgnars.org - Céline Figuière, celine.figuiere@fnars.org - Alexis Goursolas, alexis.goursolas@fnars.org - Elsa Hajman, elsa.hajman@fnars.org - Marion Lignac, marion.lignac@fnars.org - Elodie Millet, elodie.millet@fnars.org • Remerciements à l'association *Aux Captifs la Libération* •

UN ÉTÉ À L'HÔTEL

Le baromètre estival du 115 montre qu'encore plus en été qu'en hiver, les personnes n'obtiennent pas de réponse à leurs demandes d'hébergement. En juillet, 70 % des appels au 115 n'ont pas donné lieu à un hébergement, contre 50 % durant les mois d'hiver. La fermeture de la quasi-totalité des places du plan hivernal a généré mécaniquement des remises à la rue, accentuées par la fermeture temporaire de certains centres d'hébergement d'urgence durant l'été, que ce soit faute de crédits pour remplacer le personnel en vacances ou par volonté d'éloigner les plus démunis des lieux touristiques.

ON «STOCKE» À L'HÔTEL

30 % des orientations en juillet se font vers l'hôtel (contre 18 % en février). Ce recours aux nuitées hôtelières pour tenter de répondre aux demandes devient l'alternative, conformément aux consignes données par la ministre en charge du logement Cécile Duflot pour organiser la sortie du plan hivernal.
Cette solution est peu satisfaisante. Non seulement elle ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes mais surtout ne propose que de «stocker» des personnes, sans offrir d'accompagnement ou de suivi social leur permettant d'accéder à des solutions plus durables et adaptées. L'étude du SIAO de Paris sur les familles à l'hôtel via le SAMU social est à ce titre édifiante : faute de suivi depuis plusieurs années, 25 % des ménages demeurent hébergés à l'hôtel alors qu'ils pourraient prétendre à un logement.

CHER ET INUTILE

Comme chaque année dans un système de gestion saisonnière de l'exclusion, la note de l'urgence s'allonge, priorisant le choix de financer des places hivernales temporaires au détriment de solutions plus pérennes et adaptées.
En outre, une telle gestion est à l'origine de ruptures dommageables pour les personnes : pertes d'emploi ou de droits acquis grâce au toit trouvé l'hiver, retour à l'errance et aux portes tournantes du 115 (quelques nuits ici puis à nouveau dehors). Cette situation est bien éloignée du principe de continuité.

IMPATIENCE

La FNARS attend de la ministre la mise en œuvre d'une politique publique cohérente, fondée sur les besoins des personnes. Nous appelons cette politique de nos vœux depuis longtemps. Si nous avons bien pris note de la mission confiée a la DIHAL d'élaborer un plan quinquennal d'accès à l'hébergement et au logement, nous ne pouvons qu'être impatients et réitérer notre demande de mesures de court terme au-delà du besoin de réformes structurelles. Ces réformes doivent porter sur la coordination territoriale, la coordination des acteurs notamment avec ceux de la santé, l'observation des besoins, et l'évaluation pour améliorer la prise en charge des personnes. Elles impliquent également de doter les SIAO des moyens et des places nécessaires pour assumer un rôle de coordination efficient.
Faire du droit à l'hébergement et de l'application du droit au logement un chantier prioritaire du quinquennat est indispensable.

RSA LOIN DES OBJECTIFS

Pour la troisième année consécutive, la FNARS a sondé, via une enquête en ligne, les travailleurs sociaux de son réseau sur le RSA. Objectif : s'appuyer sur l'expertise de terrain pour mieux connaître le fonctionnement du dispositif et disposer d'éléments d'évaluation de sa mise en œuvre. À partir de 318 réponses, l'enquête FNARS 2012 met en lumière la difficulté du dispositif actuel à atteindre ses objectifs. Avant la diffusion des résultats détaillés, voici les premières conclusions de cette enquête.

UN ACCOMPAGNEMENT QUI DEMEURE PROBLÉMATIQUE

Alors que le RSA devait se traduire par un développement de l'accompagnement socioprofessionnel proposé aux allocataires, complétant les mesures financières pour favoriser l'insertion des personnes, cet accompagnement s'avère souvent insuffisant et incohérent.

- 59 % des personnes ayant répondu constatent des difficultés d'accompagnement par le référent unique, surtout lorsqu'il s'agit de Pôle emploi.
- 49 % des travailleurs sociaux interrogés considèrent que ces difficultés sont fréquentes voire très fréquentes.
- Il est aussi préoccupant de noter que 47 % des travailleurs sociaux du réseau déclarent collaborer rarement avec le référent unique des personnes qu'ils accompagnent.

UNE SIMPLIFICATION DES MINIMA SOCIAUX NON EFFECTIVE

Le RSA devait fusionner plusieurs allocations pour proposer aux personnes un dispositif simple et facile d'accès. Cela n'est clairement pas le cas aujourd'hui.

- 72 % des travailleurs sociaux ayant répondu constatent fréquemment des erreurs dans le versement des allocations.
- Si le non-recours s'avère plutôt faible dans le réseau, la complexité du dispositif reste d'ailleurs la principale raison de ce non-recours (34 % des cas).

UNE REPRISE D'ACTIVITÉ EN ÉCHEC

Principe fondateur du RSA, l'incitation financière destinée à encourager la reprise d'activité semble elle aussi inefficace dans la configuration actuelle du RSA.

- 70 % des travailleurs sociaux interrogés mobilisent peu l'APRE, aide prévue pour renforcer l'effet incitatif du RSA en prenant en charge les frais liés à la reprise d'activité, principalement par manque d'information sur le dispositif.
- 29 % d'entre eux observent en outre des pertes régulières de droits connexes, au premier rang desquels la CMU, les APL et les frais de transport.

DES BÉNÉFICIAIRES PEU ÉCOUTÉS

Rendre les bénéficiaires acteurs des politiques d'insertion pour mieux les adapter à leurs besoins constituait un dernier objectif lors de la mise en œuvre du RSA. Il s'agissait de les intégrer non seulement dans les équipes pluridisciplinaires chargées d'étudier les réorientations et les cas de suspension du RSA mais aussi dans la conception du pacte territorial d'insertion. Un échec patent puisque 66% des travailleurs sociaux sondés ne connaissent même pas l'obligation légale de participation des bénéficiaires aux équipes pluridisciplinaires, le chiffre étant encore plus critique pour leur participation à la conception du pacte territorial d'insertion (75% des personnes ayant répondu n'ont pas connaissance de cette obligation faite aux conseils généraux).

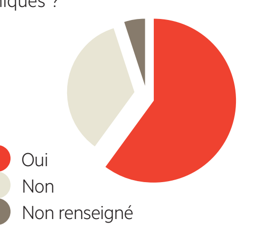
UN FAIBLE IMPACT SUR L'ACCÈS À L'EMPLOI

Conséquence d'abord de la crise économique mais également traduction de ces dysfonctionnements, l'impact du RSA sur l'accès à l'emploi est faible : pour 78% des personnes ayant répondu, l'accès des allocataires à l'emploi est peu fréquent. Le simple passage du RSA socle au RSA activité est lui-même rare.
Le RSA répond donc aujourd'hui mal à des situations d'urgence et ne s'avère pas non plus source de dynamisation des parcours, solution à l'insertion des plus fragiles.
Les résultats complets de l'enquête et sa mise en perspective avec les enquêtes des deux dernières années seront diffusés à l'automne 2012. Ils serviront de support à la participation de la FNARS à une nécessaire évolution du RSA,.
Il paraît en effet nécessaire de revoir le système du référent unique, notamment en associant fortement Pôle emploi et conseil général dans le suivi des bénéficiaires pour favoriser un accompagnement global des personnes et pas seulement un accompagnement social ou professionnel. Ce partenariat doit se nouer autour de moyens humains supplémentaires pour disposer de référents uniques disponibles.
Les modalités de calcul du RSA doivent être simplifiées et revues, passant à une déclaration des ressources mensuelle et non plus trimestrielle.
Plus largement, le RSA dans sa totalité doit faire l'objet d'une nouvelle communication, non seulement pour cesser de stigmatiser les bénéficiaires mais aussi pour les informer efficacement des droits et des aides qu'ils peuvent mobiliser.

Alexis Goursolas

DIFFICULTÉS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Question : parmi les bénéficiaires avec obligation d'accompagnement, observez-vous des difficultés d'accompagnement (social/professionnel) par les référents uniques ?



Oui
Non
Non renseigné

ORIGINE DES DIFFICULTÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Question : Pouvez-vous identifier les deux difficultés les plus fréquentes ?



Difficultés d'accompagnement par Pôle emploi
Difficultés d'accompagnement par CG
Manque de coordination
Autre

ET POUR LES JEUNES ?

En septembre 2010, le RSA a été élargi aux jeunes qui ont travaillé au minimum 2 ans à temps plein au cours des 3 années précédant leur demande ou assumant la charge d'un enfant. Une ouverture bien étroite, parfaitement traduite par les chiffres : seulement 10 000 foyers bénéficiaient du RSA jeune en juin 2011, soit à peine plus de 5% du total des bénéficiaires.

+ Retrouvez les résultats de l'enquête RSA 2012 sur **www.fnars.org**

OCTOBRE : LA FNARS DANS LA REVUE ESPRIT



Le numéro du mois d'octobre de la revue Esprit sera consacré à la pauvreté, dans le contexte de la crise en cours. La FNARS a participé à la conception de ce numéro et proposé deux articles de fond, l'un sur la politique d'accès au logement, l'autre sur la participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration des politiques publiques. Ces articles seront publiés aux côtés d'un entretien avec Nicole Maestracci, ex Présidente de la FNARS.

+ www.esprit.presse.fr


© Julien Jaulin

JEUNES ET EMPLOI : JOURNÉE D'ETUDE NATIONALE

Une journée « Jeunes et emploi » sera organisée à Paris le 14 décembre 2012. Destinée aux travailleurs sociaux, aux responsables de structures et aux personnes accueillies, cette journée d'étude aura deux objectifs principaux : d'une part, permettre à nos adhérents d'échanger sur leur pratique autour de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation sur les territoires afin de faire émerger des préconisations. D'autre part, interpeller les pouvoirs publics sur l'absence de vision ambitieuse d'une politique de jeunesse comme celle proposée par la plateforme « Pour un Big Bang des politiques jeunesse ».

BOURGOGNE

LE PLACEMENT EXTÉRIEUR : UNE SOLUTION EN PLEINE ÉVOLUTION

A la suite d'une journée d'étude interrégionale sur les aménagements de peine, la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Dijon (DISP) a confié à la FNARS Bourgogne la réalisation d'un diagnostic sur l'utilisation de la mesure de placement extérieur. Pendant la phase d'enquête entre décembre 2011 et avril 2012, 22 entretiens ont été réalisés avec des magistrats, la direction des services pénitentiaires d'insertion et de probation, des conseillers d'insertion et probation (CIP) et des associations. Ce diagnostic montre quelles sont les clés de réussite d'une mesure de placement extérieur, d'une part, et les freins à son développement, d'autre part.

ASSOCIER LE JUGE D'APPLICATION DES PEINES DÈS LE DÉBUT DU PROCESSUS

La mesure de placement extérieur, véritable travail collectif, implique une mise en relation de plusieurs entités : la personne placée sous main de justice, le magistrat, les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et les associations. Ainsi, il apparait nécessaire que le juge d'application des peines soit associé à toutes les phases de montage du conventionnement de l'association. Cela doit permettre de construire une relation de confiance notamment pour l'exécution et le contrôle de la peine.

L'ASSOCIATION DOIT ÊTRE L'ACTRICE DU DISPOSITIF

Le diagnostic a montré que, sans pour autant être spécialisées dans le placement extérieur, les associations qui développent correctement cette mesure sont des structures qui ont porté une réflexion en amont sur la question de l'aménagement de peine et de l'accueil de personnes placées sous main de justice. Elles assument la notion de contrôle et maîtrisent le lancement du dispositif en travaillant sur les moyens de dédier des places et sur la recherche de cofinancement.

DES FREINS PERSISTANTS

Au-delà des mesures concurrentielles comme le placement sous surveillance électronique, les freins au développement du placement extérieur sont encore nombreux. L'absence de visibilité des SPIP sur le flux des placements en raison d'un manque d'évaluation des besoins par territoire et par type de peine, tout comme l'absence de pilotage des conventions ou encore le fait que le placement extérieur reste considéré comme étant trop centré sur l'hébergement comme seule garantie du contrôle pour les magistrats restreignent encore le développement de cette mesure comme solution alternative à la prison.

QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER LE DISPOSITIF

Il apparaît nécessaire de définir une stratégie départementale pour développer le placement extérieur en planifiant notamment la politique de placement extérieur en fonction de besoins préalablement définis selon les typologies des centres pénitentiaires de ce territoire. Une approche inter services de l'Etat pour inscrire cette stratégie dans les plans départementaux accueil-hébergement-insertion serait également bénéfique à cette mesure, ainsi qu'une définition de l'articulation des différents aménagements de peine et une évaluation de l'impact sur les personnes placées sous main de justice.

Yann Even

LANGUEDOC-ROUSSILLON

LES PERSONNES ACCUEILLIES PRENNENT LA PAROLE EN VIDÉO

L'année 2012 marque un tournant pour la FNARS Languedoc-Roussillon : fraîchement créé, le Conseil Consultatif Régional des Personnes Accompagnées (CCRPA) se lance déjà dans un projet multimédia destiné à porter la parole des personnes hébergées auprès des pouvoirs publics.

Investie depuis 2010 dans une démarche de développement de l'expression et de la participation des personnes accompagnées, la FNARS Languedoc-Roussillon franchit un pas supplémentaire en construisant avec les participants un projet multimédia collectif, visant à renforcer la cohésion de groupe et à développer d'autres formes d'expression.

Avec l'aide de l'Association Time Code, elle ira à la rencontre des personnes hébergées et recueillera leurs témoignages, leurs questionnements, leurs avis et leurs propositions sur les politiques de lutte contre les exclusions. Préparés en amont avec les personnes accompagnées et scénarisés, les témoignages pourront aussi apporter un éclairage sous une autre forme (écrite, lue, dessin, musique…).

L'ensemble de ces témoignages sera monté sous forme de web documentaire, outil interactif visant à faire partager la parole des personnes accompagnées aux responsables des politiques publiques, grâce à des diffusions ciblées, mais également au grand public grâce à Internet. Les premiers tournages auront lieu fin 2012 et le site devrait voir le jour avant l'été 2013 !

Elodie Millet

LA GRANDE PRÉCARITÉ CHEZ LES JEUNES

UNE GÉNÉRATION À L'ABRI DE L'ESPOIR

Revenue sur le devant de la scène politique grâce à l'élection présidentielle de 2012, la lutte contre l'exclusion sociale des jeunes se pose comme l'un des défis majeurs des années à venir. Pour les moins de 25 ans, la détresse a aujourd'hui remplacé l'insouciance, et la pauvreté la débrouille. Face à la multiplicité des dispositifs et des acteurs, aux soutiens financiers rares ou incertains, construire leur avenir devient une course d'obstacles pour les jeunes en difficulté. Freins économiques et sociaux accroissent la vulnérabilité de ces nouveaux adultes. Faut-il se résigner à ce que cette expérience de la précarité devienne un passage obligé ?

Accéder à plus d'indépendance et sortir des carcans familiaux, scolaires ou institutionnels est un souhait commun à tous les jeunes, en recherche d'eux-mêmes. Mais bien qu'attendu avec impatience, l'âge légal n'entraîne pas de facto l'autonomie. La bonne volonté ne suffit plus pour gérer seul sa propre existence. Sans expérience professionnelle, même quand ils sont diplômés, les jeunes subissent aujourd'hui fortement une crise économique qui les empêche de stabiliser leurs revenus et de construire leur vie. Les chiffres sont explicites : 30,5 % des jeunes français sont sans ressources et 40,2 % sont au chômage[1]. Ils sont 75 millions à être au chômage dans le monde[2], soit une augmentation de 4 millions depuis 2007 et les débuts de la crise économique actuelle…

UN SYSTÈME QUI ACCENTUE LES VULNÉRABILITÉS

Cette période de transition entre l'enfance et l'âge adulte est encore plus délicate pour ceux qui ne peuvent compter sur l'appui familial. Et pourtant, c'est à eux qu'il est paradoxalement demandé de s'autonomiser plus rapidement et d'acquérir sans transition une autonomie financière, professionnelle et résidentielle. Il en va de même pour ceux qui bénéficient de l'Aide Sociale à l'Enfance ou de l'accès à une Maison d'Enfants à Caractère Social, et qui à partir de 18 ans, perdent les protections dont ils bénéficiaient jusqu'alors. La sortie du milieu scolaire avant 18 ans et sans qualification, est un marqueur sans appel. Parmi ces 140 000 jeunes qui décrochent chaque année à des âges différents, observent tous les acteurs, la plupart ont connu ruptures familiales, relations conflictuelles avec les parents ou leurs substituts, et exclusions à répétition que ce soit des établissements scolaires ou des lieux d'accueil. Ce sont à ces difficultés multiples, vecteurs de désocialisation, que les intervenants sociaux sont confrontés. Ainsi selon la dernière enquête Jeunes réalisée par le CNLAPS[3] et la FNARS en 2012, au moins 32 % des jeunes accueillis au sein des centres d'hébergement et des chantiers d'insertion du réseau FNARS ont arrêté leur scolarité avant 16 ans et 66 % sont demandeurs d'emploi.

UN ÉTAT DÉFAILLANT

Même si la France comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Norvège, la Suède et la Finlande fait partie des pays européens qui ont une législation spécifique pour l'accompagnement à l'âge adulte des jeunes en difficulté sociale et familiale, l'attente de politiques publiques efficaces pour amener les jeunes vers une autonomie réelle et combler le manque de soutien familial perdure, gouvernement après gouvernement.

La fin de la scolarité obligatoire fixée à 16 ans, la majorité légale à 18 ans et le démarrage des minima sociaux de droit commun type RSA à 25 ans laissent une grande partie des jeunes majeurs sans aucune ressource. Seuls ceux bénéficiant de contrats jeunes majeurs signés avec les conseils généraux peuvent voir étendue de 18 à 21 ans la protection de l'enfance dont ils bénéficiaient auparavant, en cas de « difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre ». Décentralisée depuis le début des années 80, cette aide administrative présente des critères d'attributions imprécis et est, de fait, allouée de manière hétérogène par les conseils généraux. Un flou auquel s'ajoute la disparition en cours du pendant judiciaire de la protection de l'enfance, la protection jeunes majeurs, que l'Etat ne finance plus. Pourtant la volonté politique est claire, dès le début des années 80, avec l'instauration d'un réseau d'accueil et d'orientation pour les jeunes à partir de 16 ans. A la suite de la publication du rapport Schwartz en 1981, l'Etat a en effet mis en place des missions locales à la disposition des jeunes, pour une prise en charge globale, ainsi que des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Les missions locales continuent de proposer aux jeunes un véritable accompagnement mais souffrent à la fois d'un manque cruel de moyens, de l'empilement de dispositifs devenus illisibles et de la pression du service public de l'emploi, qui tend à vouloir « placer » le jeune dans un dispositif plus qu'à l'accompagner dans un projet construit avec lui.

En outre, en voulant se concentrer sur le problème majeur du chômage, les dispositifs ont de plus en plus négligé le volet social. Que ce soit TRACE (trajet d'accès à l'emploi), de 1998 à 2003, les emplois jeunes, le CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) dès 2005, le contrat d'autonomie •••



ENTRETIEN

« COMMENT VOULEZ-VOUS DÉBUTER DANS LA VIE SANS AUCUN MOYEN FINANCIER ? »

RÉMI ROCHE

Depuis quand êtes-vous en difficulté ?

Il y a quatre ans, j'ai décidé de quitter Saint-Etienne pour Toulouse. J'avais besoin de m'échapper, de quitter le domicile familial. Toulouse me paraissait la ville idéale pour trouver du travail. La ville a la réputation d'être accueillante. Lorsque je suis arrivé, je n'avais pas d'autre choix que d'appeler le 115. Je l'avais déjà fait à plusieurs occasions à Saint-Etienne. J'ai été orienté dans un foyer, un dossier a été monté pour me trouver une formation ou un travail. Je ne me suis pas senti dans la galère au début car j'avais choisi de partir et je savais que l'arrivée serait difficile. C'est avec le temps et les échecs à répétition que j'ai commencé à voir les choses de manière plus négative, à craquer. Il faut être fort pour vivre dans ces conditions et personne n'y est préparé. Aujourd'hui je vis dans un foyer que je dois quitter à 10h et où je ne peux revenir qu'à 18h. Il ne peut accueillir la journée faute de moyens d'encadrement. Le matin, je passe à la mission locale mais le reste de la journée, je me balade. J'ai dû apprendre à me nourrir gratuitement, grâce aux associations ou aux Restos du cœur l'hiver.

Comment vit-on cette situation quand on débute dans la vie ?

Je croise pas mal de jeunes dans la même situation. Certains font des choix que je n'approuve pas mais je peux les comprendre. Quand on est en galère, on finit pas se débrouiller par tous les moyens. Je n'ai plus vraiment les mêmes amis qu'avant. Certains viennent parfois me voir mais mes relations sont plutôt centrées sur le foyer. Avoir des personnes à qui parler et qui comprennent ce qu'on vit est important.

Quelles solutions avez-vous expérimentées jusqu'à aujourd'hui ?

Les formations que l'on m'a proposées au début ne me plaisaient pas. Je n'étais pas motivé et pas bien avec moi-même donc je finissais par abandonner en cours de route. Le déclic est venu lors de mon service civique, qui m'a permis de m'ouvrir, de travailler en équipe avec d'autres jeunes. J'ai fait plein de petits boulots comme aider les gens à faire des économies sur leurs factures d'eau et d'électricité, des missions de nettoyage, des chantiers d'insertion en espaces verts. Mais tous ces contrats sont de courte durée et systématiquement, une fois terminés je retourne au point de départ. Pour de nombreux emplois, il faut le permis B or je ne peux pas le passer faute d'argent. Comment voulez-vous débuter dans la vie sans aucun moyen financier ?

Que reprochez-vous aux dispositifs mis en place pour les jeunes?

J'ai surtout l'impression qu'on nous oublie. Tout ce qui est proposé nous maintient dans la précarité, avec des petits salaires qui ne permettent pas de vivre et des contrats sans lendemain. Les politiques font des promesses de campagne mais une fois élus, les promesses s'évanouissent. L'urgence, c'est de permettre à tous les jeunes de subvenir à leurs besoins grâce à un revenu. Avec un RSA, je pourrais passer le permis, m'acheter un véhicule et trouver plus facilement du travail. Les missions locales sont surchargées et ne peuvent pas trouver des solutions pour tout le monde.

Est-ce pour défendre ces idées que vous avez décidé de vous investir dans le CCRPA* ?

Oui. Il est important que les jeunes soient représentés. Il faut que l'on fasse entendre notre voix. J'ai aussi travaillé avec la FNARS sur un World café pour préparer des propositions en vue du Congrès de janvier. Ce travail me permet d'envisager l'avenir plus positivement. Aujourd'hui, j'ai envie d'aller plus loin, de construire une organisation, de porter des propositions au niveau politique. Je suis en train de rédiger un document que je soumettrai à des jeunes. La mission locale et la FNARS m'aident beaucoup dans ce projet.

Restez-vous optimiste ?

Oui. Mes difficultés m'ont permis de trouver une sorte de vocation dans la défense des droits des jeunes en difficulté. Ça me permet aussi de me reconstruire. Mais j'aimerais enfin trouver un travail, avoir un minimum de revenus pour manger ce qui me plaît, m'habiller, vivre dans un appartement. Et vivre ma jeunesse comme tout le monde.

+ Retrouvez l'interview audio de Rémi Roche sur **www.fnars.org**

*Conseil Consultatif Régional des personnes accompagnées

••• ou aujourd'hui des emplois d'avenir, l'objectif reste le même : accompagner les jeunes en grande difficulté vers un emploi durable ou dans un projet de création ou de reprise d'une activité non salariée, en omettant l'accompagnement social indispensable pour des jeunes ayant besoin de se réapproprier leur avenir, et en créant systématiquement des dispositifs parallèles au droit commun, qui finissent par entretenir une économie de la précarité.
«Il y a 30 ans, les dispositifs parlaient d'insertion sociale et les accompagnants travaillaient sur l'ensemble des ruptures ou des difficultés que le jeune pouvait rencontrer. Mais le nombre de places pour ces dispositifs a fondu depuis les années 80 et ils n'ont guère su s'adapter à la nouvelle donne de l'emploi avec l'arrivée de la crise», indique Bernard Heckel, directeur du CNLAPS.

UNE CULTURE DU RÉSULTAT AU DÉTRIMENT DES OBJECTIFS D'INSERTION

«Certains jeunes sont tellement loin de l'emploi qu'ils ne peuvent quasiment pas entrer dans des dispositifs liés à l'insertion professionnelle. Il faut maintenant attendre de voir quels jeunes vont pouvoir bénéficier des emplois d'avenir», ajoute Bernard Heckel. Les attributs de la contractualisation versus responsabilisation restent fondés, mais la question de sa généralisation se pose. Une partie des jeunes, en effet, est dans une difficulté telle qu'ils ne peuvent faire de projet qu'au jour le jour. Ceux-là ne peuvent formuler un projet professionnel, avec des objectifs à réaliser et des résultats à atteindre, ce qui les exclut de la possibilité de bénéficier d'un contrat jeune majeur, par exemple, alors qu'ils font à l'origine partie du public concerné par ce dispositif. Sans ressource , ils se dirigent vers l'hébergement d'urgence (20% des appels du 115 sont passés par des jeunes) ou restent dans •••

75

MILLIONS DE JEUNES AU CHÔMAGE DANS LE MONDE

140 000

JEUNES DÉCROCHENT CHAQUE ANNÉE EN FRANCE À DES ÂGES DIFFÉRENTS

20 %

DES APPELS DU 115 SONT PASSÉS PAR DES JEUNES

« CERTAINS JEUNES SONT TELLEMENT LOIN DE L'EMPLOI QU'ILS NE PEUVENT QUASIMENT PAS ENTRER DANS DES DISPOSITIFS LIÉS À L'INSERTION PROFESSIONNELLE »
BERNARD HECKEL

••• la rue. L'obligation de résultat semble avoir fait son entrée dans le secteur de l'exclusion sociale et conditionne, officiellement ou non, l'obtention de subventions. Ainsi, les structures, qui doivent dorénavant amener le plus de jeunes vers l'emploi, vont, logiquement, orienter leur accompagnement vers les publics les plus engagés dans le chemin de la réinsertion professionnelle à court terme. Le maintien de la France parmi les pays proposant des dispositifs spécifiques pour les jeunes en difficulté doit être aujourd'hui sérieusement débattu : non seulement les ponts avec l'insertion durable sont limités, mais on compte un nombre croissant de jeunes qui ne remplissent pas les conditions pour en bénéficier et « attendent » parfois d'avoir 25 ans pour, enfin, avoir accès à l'ensemble de leurs droits, à commencer par le RSA. Un accompagnement socio-professionnel de qualité et un accès au droit commun dès 18 ans constitueraient des pistes pour améliorer la situation d'une jeunesse pour partie de plus en plus désemparée.

Céline Figuière


[1] Selon une enquête menée par le Secours Catholique prenant en compte les jeunes rencontrés en 2010


[2] Bureau International du Travail : tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2012
[3] CNLAPS : Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée



© Julien Jaulin

LES JEUNES ET LE 115 : QUELLES RÉPONSES ?

Les jeunes constituent une part importante de la demande au 115 depuis quelques années : en 2011, 17 % des demandes au 115 concernaient des jeunes âgés de 18 à 24 ans. Le recours au numéro d'appel d'urgence signe souvent une situation de rupture familiale et une fragilité du lien social. Après avoir été hébergés un temps chez des amis ou en squat, ils contactent le 115 lorsque ces solutions s'épuisent.

ESSENTIELLEMENT DES JEUNES HOMMES SEULS

Les données du rapport annuel du 115 pour l'année 2011[1] montrent que les jeunes qui sollicitent le 115 sont majoritairement des personnes isolées (71 %), et parmi elles principalement des hommes seuls (49 %). On compte cependant également des jeunes au sein de groupes d'adultes, en couple ou encore en famille. Les jeunes de 18 à 24 ans comptent une proportion assez élevée de femmes (39 %), comparativement à la population totale qui fait appel au 115 (30 %).

LE 115 NE RÉPOND POSITIVEMENT QU'À LA MOITIÉ DE LEURS DEMANDES

Le 115 n'est parvenu à répondre positivement en 2011 qu'à la moitié de leurs demandes, faute de places disponibles principalement (46 %). A l'aune de l'ensemble des personnes qui sollicitent le 115, les solutions sont insuffisantes pour répondre aux demandes qui lui sont formulées. Les jeunes de 18-24 ans sont principalement hébergés dans les structures d'hébergement d'urgence (65 %), plutôt qu'en hôtel. Leur composition familiale et la nature même des structures d'hébergement d'urgence expliquent largement cette situation : majoritairement isolés, les jeunes sont orientés vers des places d'urgence, qui proposent le plus souvent des places en chambres individuelles ou semi collectives. L'hôtel constitue une solution davantage mobilisée pour les personnes en famille (60% des familles sont hébergées à l'hôtel), contre les centres d'hébergement pour les personnes isolées quel que soit leur âge (73 %).

DES SOLUTIONS DE COURTE DURÉE

Les orientations proposées sont de très courte durée, à 59 % des séjours d'une seule nuit. Si cela ne signifie pas que les jeunes sont restés effectivement une seule nuit dans les structures, cela veut dire que ces derniers ont dû renouveler leurs demandes le lendemain, sans assurance d'être hébergés la nuit suivante, ou s'adresser directement aux structures d'hébergement pour y rester sans devoir contacter à nouveau le 115. Ces prises en charge de courte durée n'offrent le plus souvent qu'une mise à l'abri ponctuelle sans déclenchement d'une évaluation sociale ou d'un accompagnement. Discontinues, elles alimentent les logiques de ruptures, particulièrement dommageables pour le public «jeunes».

VOIR PLUS LOIN : DU 115 À L'HÉBERGEMENT STABLE

La mise à l'abri doit être indissociable d'une visée de parcours. Elle suppose une prise en compte appropriée de chaque jeune selon une logique de continuité. «Premier maillon de l'urgence sociale», le 115 devrait permettre d'envisager, en lien avec le SIAO, une solution plus pérenne et adaptée à leur situation. Un pari à relever, alors que les jeunes renoncent de plus en plus à appeler le 115. Aux attentes longues, rythmées par les messages vocaux, s'ajoutent la lassitude des refus répétés et l'absence de places disponibles.

Laura Charrier

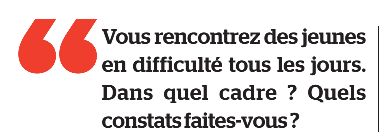
[1] *Rapport national de l'Observatoire du 115- FNARS septembre 2012*



ENTRETIEN

« IL NOUS SERAIT BIEN UTILE DE CONNAÎTRE LEUR PARCOURS POUR NE PAS LEUR PROPOSER DEUX FOIS DES SOLUTIONS QUI N'ONT PAS FONCTIONNÉ AUPARAVANT »

RAPHAËL KELLER, TRAVAILLEUR SOCIAL



Vous rencontrez des jeunes en difficulté tous les jours. Dans quel cadre ? Quels constats faites-vous ?

L'équipe de S.UR.SO, qui regroupe huit travailleurs sociaux et un psychologue à mi-temps, rencontre les jeunes de trois manières différentes. D'abord via l'accueil de jour proposé aux personnes qui sont à la rue et appellent le 115 ou qui sont hébergées de manière précaire chez des tiers. La « boutique » est ouverte tous les jours. Elles y prennent un café, un petit-déjeuner, une douche, mettent leurs affaires dans un casier. Nous avons aussi un service d'accueil et d'orientation (SAO) destiné à de l'accompagnement social global, avec une porte d'entrée hébergement mais réservé aux personnes hors dispositif asile (suivies par l'OFII). Enfin, le dispositif Logi'Jeunes permet de proposer une solution d'hébergement avec un bail glissant à des jeunes ayant un minimum de ressources. Dès que quelqu'un est sans logement, il est orienté vers nous par les missions locales ou des proches. Devant l'augmentation du nombre de jeunes en difficulté, sans logement, sans ressources et de plus en plus jeunes, nous avons alerté les acteurs locaux.

Quels sont, d'après vous, les principaux freins à un accompagnement efficace des jeunes ?

Nous ne voyons pas tous les jeunes ayant des difficultés d'accès au logement. C'est pourquoi nous avons besoin d'un observatoire pour proposer des statistiques fiables aux financeurs qui veulent connaître les chiffres avant d'intervenir. Ce qu'il serait possible de faire si les jeunes avaient un RSA, par exemple. Dans ce cas, ils bénéficieraient également d'un référent, ce qui nous manque aujourd'hui pour les aider au mieux. En effet, il nous serait bien utile de connaître leur parcours pour ne pas leur proposer deux fois des solutions qui n'ont pas fonctionné auparavant ; quand nous avons le choix entre de l'hébergement collectif ou individuel notamment, ou même pour savoir quel problème traiter en priorité dans l'accompagnement global. Enfin, l'absence de ressources des jeunes éloignés de l'emploi, de type RSA, limite les solutions d'hébergement que nous pouvons leur proposer. La seule possibilité reste le CHRS avec un accompagnement social, ce dont le jeune en question n'a pas forcément besoin ou qu'il va avoir du mal à supporter notamment s'il a déjà été suivi dans le cadre d'une aide sociale à l'enfance. Ces jeunes ont alors connu des éducateurs, des travailleurs sociaux et ne veulent plus être dans une structure collective. Aujourd'hui, tout ce qui est proposé au jeune s'inscrit dans le cadre d'un projet. En fonction du projet, on peut avoir une aide. Mais ceux qui viennent nous voir ne se projettent parfois pas plus loin que la journée ou la semaine. Tout se complique s'ils sont en errance, en rupture familiale ou s'ils ont subi des violences.

Comment s'adapter aux besoins des jeunes ?

Notre rapport présente des solutions expérimentales mises en place dans certains départements et propose différents axes de travail. Pour le moment, nous adaptons notre pratique aux situations rencontrées, avec le principe de non abandon, par exemple : les jeunes font beaucoup d'allers et retours entre les structures d'urgence et l'hébergement d'insertion. Ils reviennent quand cela n'a pas fonctionné, parfois même trois ou quatre fois. Dans ce cas-là, j'essaie de savoir ce qui s'est passé et comment on peut avancer autrement. Les personnes évoluent, et pour certaines cela prend du temps : certaines ont un déclic en un mois, pour d'autres ce sera plus long. Notre accueil en boutique nous permet de franchir les étapes une par une. Un jeune peut mettre du temps avant même de demander une solution d'hébergement. J'ai toujours l'hébergement en perspective mais je vais à leur rythme en réglant problème par problème. Finalement, je n'accompagne pas vraiment les jeunes d'une manière spécifique. La seule distinction se fait par rapport à l'âge d'ouverture des droits au RSA. J'ai juste moins de solutions à proposer aux moins de 25 ans.

+ Pour en savoir plus
sur l'étude complète de S.UR.SO, rendez vous sur **www.fnars.org**



© Stéphane Delaunay

Guillaume

LA BARRAKA
SQUAT D'UN NOUVEAU TYPE

C'est Guillaume, un des ex squatteurs à l'origine de ce projet d'habitat collectif autogéré, qui nous offre le café. Kevin et Mickael ont fait taire les chiens, aussi impressionnants qu'adorables. Lucie et Dascal, un couple de résidents, ne sont pas là. Elle travaille en ce moment dans une usine de pop corn, et lui est parti se balader. Guillaume nous montre les récents travaux de peinture et nous fait part de l'idée du groupe de mettre un peu de couleurs dans cet ancien relais de gare situé à la sortie de la ville d'Auch, face à la gendarmerie et voisine de la caserne de pompiers. Le lieu répond à des critères que ces anciens squatteurs avaient donnés : une maison permettant d'accueillir entre 5 et 8 personnes, avec un jardin pour les chiens, et dans un endroit tranquille, un peu à l'écart de la ville. *« Quand ils ont compris qu'ils allaient avoir les gendarmes et les pompiers comme voisins, ils ont cru qu'on l'avait fait exprès »*, ironise Vincent Batsère, psychologue à l'association REGAR qui les accompagne depuis le début du projet. Heureusement, une relation de confiance s'était déjà installée entre lui et eux.

Les pompiers sont justement en train d'effectuer un exercice sur le toit de la caserne. *« Salut les gars ! »* lance Kevin, aussitôt repris par Mickael qui lui rappelle que les pompiers ne sont pas vraiment leurs « potes ». Avec le reste du voisinage, les relations se sont aujourd'hui apaisées. Avant qu'ils ne s'installent dans la maison, une fronde avait rapidement eu lieu et une pétition avait été signée. Heureusement, Jean-François Célier, l'adjoint au maire sans qui ce projet n'aurait jamais vu le jour, a calmé l'affaire. *« Il est allé discuter avec les uns et les autres, et a rassuré chacun sur le projet »*, rappelle Vincent. ●●●

© Stéphane Delaunay

Mickael


Vincent et Guillaume


De gauche à droite : Mickael, Guillaume, Kévin, Jean-Marc

© Stéphane Delaunay

« CETTE EXPÉRIENCE A PERMIS UNE VRAIE INTÉGRATION DE CES JEUNES DANS LA VILLE »

J-F CÉLIER, MAIRE ADJOINT, VICE-PRÉSIDENT DE L'AGGLOMÉRATION EN CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES

Qu'est-ce qui a poussé la municipalité à s'engager dans cette expérience ?
C'est lorsque la mairie a compris que ces jeunes en errance avaient décidé de s'installer dans la ville qu'une réflexion sur les moyens d'améliorer le vivre ensemble s'est engagée.

Quel bilan faites-vous de cette expérience ?
Le bilan est clairement positif. Le groupe est aujourd'hui réellement intégré dans la ville. Les habitants les connaissent. Si certains ont du mal à accepter leur look, pour autant on ne reçoit plus aucune plainte. Et le groupe s'est discipliné : lorsqu'ils se donnent rendez-vous sur le bord de la rivière, ils laissent l'endroit propre.

Cette expérience est-elle reproductible ?
Oui, à condition que le groupe en ait la volonté. Si Vincent repère des jeunes susceptibles de construire un projet équivalent, la municipalité s'engagera avec eux.

●●● Cette relation de confiance entre les jeunes squatteurs, la municipalité et l'association est au cœur de la réussite de ce projet qui débute en 2005 lorsque Jean-Marc Legagneux, membre du GAF (Groupe Amitié et Fraternité) approche ces derniers et leur propose de visiter des expériences d'habitat collectif. Les administrateurs de l'association REGAR, en parallèle, découvrent également ces expériences menées à Toulouse.

UNE EXPÉRIENCE UNIQUE

« Contrairement aux actions habituelles, il ne s'agit pas d'un travail d'accompagnement classique. On accompagne ici un collectif, et non des individus », observent Vincent et Jean-Marc. Cet accompagnement collectif consiste avant tout à écouter et être présent, et à accepter la dynamique du groupe. *« On est à côté, on assiste, on aide à ce qu'ils se posent les bonnes questions, on présente des possibilités mais le groupe s'autodétermine et construit lui-même son projet »*, poursuit Vincent. *« Il faut accepter d'avancer et reculer en permanence »*. Le temps est ici une dimension que l'on ne prend pas en compte. C'est après plus d'une année d'approche et de discussion que les jeunes ont fini par envisager de s'investir dans un projet d'habitation. Chassés à plusieurs reprises des endroits qu'ils occupaient, en procès avec la société immobilière gestionnaire d'un des lieux qu'ils avaient squatté, ils ont pris conscience que ce que leur proposait l'association améliorerait leur quotidien, tout en respectant leurs principes de vie. *« C'est en s'appuyant notamment sur leur caractère revendicatif que nous avons pu avancer. Puisqu'ils mettaient en avant le fait de vouloir être autonomes, ils devaient se donner les moyens d'acquérir cette autonomie »*, rapporte Vincent. Il s'est ensuite agi de convaincre la municipalité, puis de trouver un lieu et enfin de le réhabiliter. Quatre années se sont ainsi écoulées avant qu'ils ne puissent occuper la maison.

Alors qu'au départ l'association prenait en charge le loyer, ce sont aujourd'hui les résidents, sous une convention d'occupation, qui le payent eux-mêmes grâce à l'allocation logement de deux d'entre eux, et une participation personnelle. Un pas sur la voie de l'autonomie, autant qu'une concession de la part d'ex-squatteurs convaincus de leur droit d'occupation de tout espace à l'abandon. Et cette avancée n'est ●●●

••• pas la seule permise par le projet. Pour un jeune couple d'ex-résidents, la maison a été un premier pas sur le chemin de l'accès au logement. Avec la stabilisation, émergent également des demandes d'accompagnement plus individuel que gère le pôle santé de l'association. *« Ils progressent à leur rythme dans la gestion de la maison »*, observe Martine Coulet, Directrice de REGAR. Les conflits se gèrent ainsi avec plus de diplomatie. À force de se retrouver autour d'une table, le collectif a découvert une nouvelle façon d'exprimer les désaccords, notamment par l'utilisation de la parole. La mise en place d'un règlement intérieur facilite également la gestion de l'espace. Le collectif a aussi ses projets : à court terme, monter un auvent sur le devant de la maison, et dans l'avenir, avoue Guillaume d'un œil rêveur *« monter un petit studio de répétition au sous-sol, ou faire un atelier tag »*. On ne peut que leur souhaiter d'avoir la Barraka, nom qu'ils ont choisi pour leur association. Quant à la municipalité, elle se félicite de ce projet qui a permis *« une vraie intégration de ces jeunes à la ville »*. *« Dans une petite ville où tout se voit, les résultats sont visibles »*, se félicite Jean-François Célier. *« Vincent a acquis une réputation qui lui permet d'aller vers tout le monde. S'il repère d'autres jeunes en capacité de s'engager dans une expérience de ce type, ajoute-t-il, la municipalité est prête à s'engager »*.

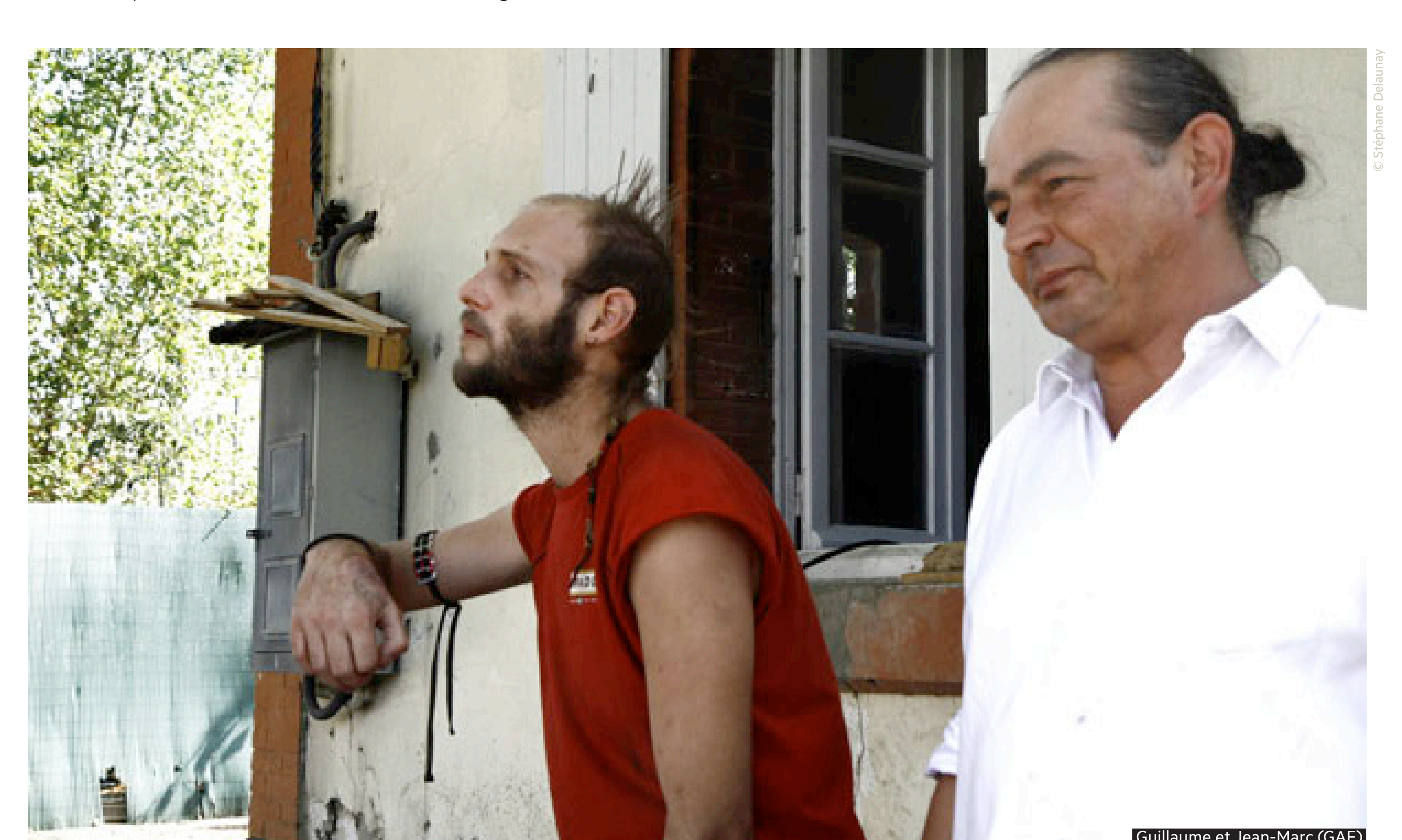
L'ORSIF, le GAF et REGAR formalisent actuellement un projet de recherche pour permettre l'accompagnement de ce type de projet. Guillaume et Mickael, de leur côté, intervenaient il y a peu avec l'adjoint au maire dans une formation de travailleurs sociaux. *« Un trio difficile à imaginer il y a quelques années »*, se félicite Jean-Marc. Pourtant, l'auditoire ne s'en est même pas étonné.

Stéphane Delaunay

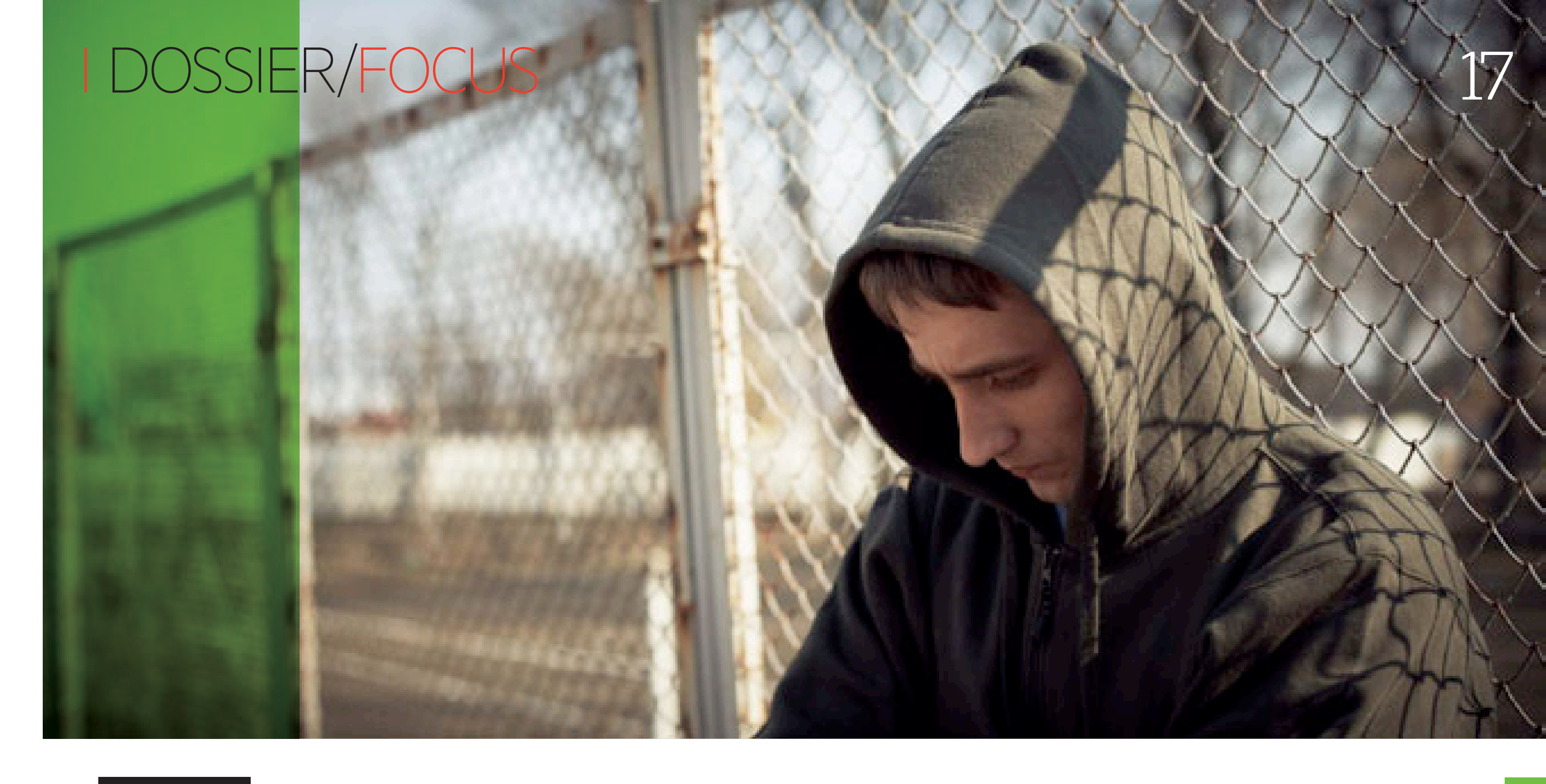
+ Écouter le podcast réalisé à la Barraka sur **www.fnars.org**

IL FAUT ACCEPTER D'AVANCER AU COUP PAR COUP, À LEUR RYTHME

VINCENT BATSÈRE, PSYCHOLOGUE


© Stéphane Delaunay

Guillaume et Jean-Marc (GAF)



ASE

ANTICIPER L'AUTONOMIE DES JEUNES EN FIN DE PROTECTION

L'indépendance des jeunes ayant fait l'objet d'une mesure d'éducation ou de protection administrative ou judiciaire est une question préoccupante pour les professionnels et les usagers. L'âge de 21 ans est souvent vécu comme un « couperet », marquant la fin des dispositifs de protection pour les jeunes en difficulté, s'arrêtant même pour certains d'entre eux dès 18 ans. Cette soudaine autonomie est toujours un moment délicat. Insuffisamment ou mal préparée, elle peut être à l'origine d'une situation de rupture dommageable. Un risque que tente de limiter le CHRS Home des Flandres, avec le projet « Logement des jeunes de l'ASE » mis en place depuis 2008 dans le département du Nord.

Si la transition entre l'enfance et l'âge adulte est une période charnière pour l'ensemble des jeunes, et particulièrement difficile en temps de crise, elle l'est d'autant plus pour ceux qui ont pu être fragilisés par une absence de soutien familial. Jusqu'à 21 ans, l'aide sociale à l'enfance, sous l'autorité du conseil général, a pour mission d'« apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille, aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de 21 ans confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre ». Et à partir de 18 ans, les jeunes en difficulté peuvent signer un contrat dit contrat jeune majeur (CJM), qui leur permet d'accéder à des ressources jusqu'à 21 ans s'ils élaborent un projet avec un référent. Mais passé cet âge, le jeune peut se retrouver livré à lui-même.

INFORMER LONGTEMPS AVANT LA SORTIE DU DISPOSITIF

« Nous constations que des jeunes passés par l'aide sociale à l'enfance et qui en sortaient sans solution pouvaient se retrouver en errance après avoir épuisé des solutions de cohabitation précaires (familiales ou amicales) ; ou se retrouver, dès lors qu'ils avaient quelques ressources, « par défaut » dans des logements inadaptés ou chez des marchands de sommeil, solutions aboutissant à une impossibilité de se maintenir en logement et à une situation d'échec », explique Philippe Roelens, directeur du CHRS Home des Flandres à Roubaix. *« Rejoignant ainsi le constat réalisé par l'unité logement de la Direction Territoriale Roubaix Tourcoing (conseil général du Nord,) nous avons développé, avec ce partenaire, un projet visant la préparation des jeunes, en amont, à l'accès à un logement autonome »*, poursuit-il. Le projet « Logement des jeunes de l'ASE » s'adresse à des jeunes majeurs, relevant de l'aide sociale à l'enfance et signataires d'un contrat jeune majeur. Ainsi, pour tout renouvellement ou tout nouveau contrat entre 18 et 21 ans, il est fait obligation au jeune de se présenter au CHRS Home des Flandres pour échanger avec un professionnel sur la question du logement. Celui-ci l'informe des différentes possibilités d'accompagnement, à ce stade ou à partir de ses 21 ans. Par ailleurs, des informations collectives sont proposées sur cette question au sein des établissements.

« CERTAINS D'ENTRE EUX NE S'IMAGINENT MÊME PAS QUE L'INSTITUTION VA CESSER DE LES PRENDRE EN CHARGE »

PHILIPPE ROELENS, DIRECTEUR CHRS HOME DES FLANDRES

« Certains d'entre eux ne s'imaginent même pas que l'institution va cesser de les prendre en charge. D'autres pensent qu'ils trouveront toujours une solution. Ils ne se projettent pas vraiment, c'est pourquoi il est de notre responsabilité de travailleur social de leur ouvrir les yeux et des les informer sur une réalité qui approche, même si le réflexe peut être de vouloir les préserver », dit Philippe Roelens.

Cet échange permet à certains jeunes d'entrevoir des possibilités jusqu'alors considérées comme inexistantes et de se projeter dans un avenir, même si cette projection peut leur apparaître compliquée. *« Certains parcours (CHRS en éclaté, logement relais ou accès direct au logement) nous confortent dans cette idée simple que plus on informe et échange, plus on offre des possibilités de réflexion et d'élaboration au jeune qui peut décider de mettre en place son accompagnement et éviter d'improviser le moment venu »*, conclut Philippe Roelens.

Céline Figuière

JEUNES SANS PAPIERS : LE COUPERET DE LA MAJORITÉ

La situation des jeunes majeurs sans-papiers en France au moment de leur majorité est problématique. Du jour au lendemain, le passage à l'âge adulte peut les faire basculer dans une situation de précarité sociale du fait de la fin de la prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), renforcée par une précarité administrative en raison de leur statut de sans-papiers.

AVANT LA MAJORITÉ, UN SYSTÈME INSATISFAISANT MAIS PROTECTEUR

Les mineurs isolés sont le plus souvent pris en charge par les conseils généraux, qui ont compétence en matière d'Aide sociale à l'enfance. Toutefois, de nombreux conseils généraux, saturés par les demandes, se tournent vers l'Etat en vertu de sa responsabilité dans le pilotage du dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers, et du fait de sa compétence régalienne en matière de contrôle des flux migratoires. Interpellé par le Maire de Paris, François Fillon a ainsi réaffirmé en décembre 2011 la compétence des départements et le caractère obligatoire des dépenses afférentes.

Quelles que soient les réponses apportées par l'ASE, c'est dans tous les cas généralement seuls et à l'hôtel que se retrouvent les jeunes de 16 à 18 ans, une solution moins coûteuse mais peu satisfaisante en terme d'accompagnement par les travailleurs sociaux.

DES JEUNES MAJEURS CONDAMNÉS À LA VEILLE SOCIALE

Une fois atteint l'âge de 18 ans, les solutions mises en œuvres au titre de l'ASE prennent soudainement fin. Ce sont alors les dispositifs de veille sociale qui prennent le relai : 115, hébergement d'urgence, accueil de jour…

Est-il normal que l'issue de l'ASE consiste pour ces jeunes à se retrouver dans le dispositif de veille sociale ?

Certes, quand les mineurs isolés étrangers accèdent à la majorité, ils peuvent bénéficier des contrats jeunes majeurs jusqu'à 21 ans sous condition de mener les démarches liées à une régularisation, mais leur octroi reste à la discrétion du Président du Conseil général qui, lorsque le département fait face à un afflux massif, refuse de les faire entrer dans ce dispositif, comme c'est le cas à Paris et en Seine-Saint-Denis. Cette mesure discriminatoire laisse ces jeunes sans suivi éducatif ni formation, en attendant une probable expulsion, qui les menace une fois leurs 18 ans révolus. Dans le cadre d'un projet d'insertion, la présentation d'un contrat jeune majeur est en effet souvent un élément déterminant pour obtenir un titre de séjour, le Conseil d'Etat estimant qu'il constitue une garantie d'insertion en France (CE, 21 avril 2000, Oladipupo). Ces restrictions sonnent ainsi souvent une condamnation pour les jeunes majeurs, et l'ASE une salle d'attente avant la reconduite hors du territoire.

L'Etat continuera-t-il longtemps de se défausser de ses responsabilités sur les collectivités locales sans envisager une politique cohérente en la matière ? La question ne semble malheureusement pas être à l'ordre du jour pour le moment.

Lise Fender

ACCOMPAGNER

MISSIONS LOCALES
ENTRE LOGIQUE DE RÉSULTAT ET INDIVIDUALISATION

Comment parvenir en un an à remettre des jeunes en situation d'exclusion sur le chemin de l'emploi ? C'est le défi auquel sont aujourd'hui confrontées les missions locales du fait des logiques d'évaluation qui prévalent dans les dispositifs d'accompagnement comme le CIVIS. *« On demande aux jeunes de soudain devenir adultes, de se plier aux logiques d'un système qu'ils ont refusé durant leur scolarité et qui les a toujours exclus »*, déplore Marie-Michèle Pisani, ex Directrice de la mission locale de Nanterre. Sa réponse lorsqu'on l'interroge sur ce qu'il manque aujourd'hui aux missions locales pour réussir ne laisse aucune place à l'hésitation : le temps. Les programmes (CIVIS, PLI, TRACE…) et les formations existent, mais de nombreux jeunes qui arrivent dans les missions locales ne sont pas en situation de se plier immédiatement aux règles et contraintes imposées par ces programmes. Beaucoup de jeunes ne sont pas demandeurs et l'accompagnement vers l'emploi nécessite dans un premier temps de travailler sur l'idée d'avenir, sur la volonté de construire un parcours d'insertion professionnel, sur des envies… Ce travail indispensable prend du temps : *« il faut environ 18 mois pour mettre un jeune en situation d'emploi lorsque celui-ci vient régulièrement, indique M-M. Pisani, mais cela peut prendre beaucoup plus de temps avec certains. Or ce sont justement les plus éloignés de l'emploi que les missions locales doivent accompagner »*. Les logiques de résultats rapides vont donc à l'encontre des objectifs d'insertion. *« Les conseillers ne doivent pas perdre de vue qu'ils suivent des jeunes, et non des dispositifs »*, observe M-M. Pisani. La relation doit en effet demeurer au cœur du travail d'accompagnement des missions locales. Que ce soit pour les entreprises ou pour les jeunes, c'est la possibilité d'avoir un contact personnalisé qui constitue la force des missions. Les entreprises savent que les conseillers connaissent les jeunes et peuvent être contactés à tout moment, ce qui les rassure. Et les jeunes, de leur côté, savent qu'ils n'entrent pas dans un dispositif de contrôle comme Pôle emploi. Plus de la moitié donnent de leurs nouvelles une fois sortis des programmes, ce qui tend à montrer qu'une relation s'est bel et bien créée.

Medhi, participant au World Café Midi-Pyrénées témoigne ainsi : *« ma conseillère est compétente, elle connaît bien mon profil et dès qu'elle a une information sur un emploi, elle me tient au courant »*. Un accompagnement apprécié donc, et aussi semble-t-il bien identifié puisque la mission locale de Nanterre observe qu'environ 60 % des jeunes se présentent par le bouche à oreille. *« Ces jeunes ont pour la plupart décroché en préparation d'un bac professionnel et se retrouvent sans rien. Ils viennent avant tout parce qu'ils sont dans l'urgence de trouver des ressources »* indique M-M Pisani.

Faut-il attendre que le jeune atteigne la fin de cette voie sans issue dans laquelle on l'a laissé s'engager, sans emploi, sans formation et sans ressource, pour faire débuter l'accompagnement ? Faut-il attendre les échecs multiples provoqués par des orientations subies qui nuisent à l'estime de soi et créent la défiance vis-à-vis des institutions ?

> **« LES CONSEILLERS NE DOIVENT PAS PERDRE DE VUE QU'ILS SUIVENT DES JEUNES, ET NON DES DISPOSITIFS »**
> **MARIE-MICHÈLE PISANI, DIRECTRICE DE LA MISSION LOCALE DE NANTERRE**



L'ÉCOLE DE LA DEUXIEME CHANCE

Ne pas rechercher un niveau d'excellence mais l'acquisition des compétences indispensables pour l'entrée en formation et en emploi : c'est le pari réussi des Ecoles de la 2ème chance. Né en 1997, le concept se déploie aujourd'hui à travers 105 écoles sur tout le territoire, et a permis en 2011 à 11 500 jeunes en situation d'exclusion d'avancer sur le chemin de l'emploi grâce à une formation alternant présence en entreprise (pour comprendre les codes du monde du travail) et acquisition des compétences nécessaires à l'accès à l'emploi.

REDONNER CONFIANCE…

Au-delà de l'absence de qualification, les jeunes qui arrivent dans les écoles de la 2ème chance sont confrontés à une multiplicité de difficultés : difficultés sociales (famille peu aidante, isolement, absence de réseau…) souvent à l'origine de leur échec scolaire, problèmes de comportement, démêlés avec la justice… Depuis plusieurs années dans des logiques d'exclusion que l'absence de perspective entretient, l'estime de soi est entièrement à reconstruire. Ainsi, les motivations qui les poussent vers une école de la 2ème chance sont rarement la construction d'un avenir. *« Les jeunes qui arrivent ne se sentent bons à rien. Ils viennent avec des motivations variées : remise de peine, besoin d'accompagnement, rémunération pendant la formation… que l'école doit transformer pour bâtir un projet de vie. Ces nouvelles motivations sont toujours fragiles et les problèmes peuvent ressurgir à tout moment. C'est pourquoi le suivi est important, et le temps indispensable »*, indique Marc Martin, directeur de l'E2C Toulouse.

…ET FAIRE RENAÎTRE LE DÉSIR D'APPRENDRE

Le succès des écoles de la 2ème chance, dont 60 % des élèves parviennent à entrer en formation ou en emploi, est en grande partie dû à la capacité du système à proposer un parcours individualisé. Dès son entrée à l'école, c'est ainsi l'écoute qui permet de faire le point, comprendre les difficultés, créer la confiance et aboutir à l'engagement du jeune. A l'issue de •••



« LE JEUNE RESTE À TOUT MOMENT MAÎTRE DU JEU, C'EST LUI QUI CHOISIT CE QU'IL VEUT FAIRE »
MARC MARTIN, DIRECTEUR E2C TOULOUSE

••• cette première période dite « d'essai », le jeune entre dans une phase de découverte des métiers porteurs qui va lui permettre de construire son projet professionnel. «*Le jeune reste à tout moment maître du jeu, précise M. Martin. C'est lui qui choisit ce qu'il veut faire. S'il décide qu'il veut devenir pilote de ligne, on ne va pas casser son rêve. C'est en l'accompagnant qu'il se rendra compte par lui-même des difficultés, de ses incapacités et construira un autre projet sur la base de ce constat. C'est ainsi que renaît le désir d'apprendre*». Cette méthode, inspirée des travaux de Carl Rogers, implique que les formateurs connaissent bien les élèves qu'ils accompagnent, soient en mesure de détecter tout signe évocateur de difficulté afin d'adapter la formation. Celle-ci dure en moyenne 7 mois mais peut aller jusqu'à 18 mois pour certains. Les formateurs, issus du monde de l'entreprise ou de la formation continue et au profil fortement militant, s'occupent ainsi en moyenne d'une douzaine d'élèves.

DES PERSPECTIVES OBÉRÉES PAR LA CRISE

Si les E2C sont une solution reconnue pour favoriser l'insertion des jeunes, elles ne sont pas pour autant le remède miracle face au chômage des jeunes. Alexandre Schajer, président du réseau E2C, observe que «*si entre 2000 et 2008, le taux de sorties positives était de 62%, il est aujourd'hui redescendu à 58% du fait de la crise*».
«*Les E2C n'ont pas vocation à s'occuper des 160 000 jeunes qui sortent sans qualification du système éducatif, poursuit A. Schajer. Notre potentiel est d'environ 20 000 jeunes, comme l'a défini le rapport de l'IGAS. Doubler les effectifs ne pourra se faire qu'avec un accompagnement financier renforcé de l'Etat qui, depuis 2009, soutient notre développement*».
Si ces objectifs ne paraissent par hors de portée, tout dépendra des arbitrages politiques du nouveau gouvernement. Comme beaucoup d'acteurs de l'insertion, le réseau voit dans les futurs contrats aidés une opportunité. «*Pour que les contrats aidés destinés aux jeunes sans qualification fonctionnent, analyse A. Schajer, les problèmes comportementaux de certains jeunes devront être traités. Les contrats aidés pourraient ainsi aboutir à améliorer nos sorties vers l'emploi*». Encore faut-il que ces contrats aient bel et bien pour objectif de s'occuper des jeunes les plus éloignés de l'emploi. C'est aussi ce à quoi les E2C veillent : «*Tout système finit par viser le confort. Les E2C doivent se concentrer sur ceux qui en ont le plus besoin : les jeunes dans la rue, les sortants de prison… et ne pas devenir un simple outil pour ceux qui n'ont besoin que d'un coup de pouce*», conclut A. Schajer.

Stéphane Delaunay

« TOUT SYSTÈME FINIT PAR VISER LE CONFORT. LES E2C DOIVENT SE CONCENTRER SUR CEUX QUI EN ONT LE PLUS BESOIN »
ALEXANDRE SCHAJER PRÉSIDENT DU RÉSEAU E2C

PERSPECTIVES

POUR UN BIG BANG DES POLITIQUES JEUNESSE

Parce qu'elles accueillent, accompagnent et travaillent avec et auprès de millions de jeunes chaque année, des associations, fédérations et mutuelles, mouvements de jeunesse, organisations de jeunesse et d'éducation populaire, structures d'insertion et d'hébergement ou de santé, ont élaboré en commun une proposition construite autour de cinq axes pour permettre à tous les jeunes de construire leur parcours et vivre dignement. Présentation en résumé de cette plateforme, baptisée « Pour un Big bang des politiques jeunesse ».



LES EMPLOIS D'AVENIR : UNE RÉUSSITE SOUS CONDITIONS

Les emplois d'avenir doivent permettre à 150 000 jeunes non diplômés, notamment des zones urbaines sensibles, d'accéder à l'emploi. En prenant en charge 75% de leur salaire pendant un maximum de trois ans, l'Etat facilite leur recrutement, l'employeur devant en contrepartie organiser l'encadrement, l'accompagnement et la formation du jeune bénéficiaire. Les emplois d'avenir étant prioritairement fléchés vers le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire et pensés dans une logique de pérennisation des postes, ils doivent également contribuer au développement d'activités d'utilité sociale, dans des secteurs tels que l'aide à domicile ou les métiers « verts ».
Fédération agissant pour l'insertion et réseau d'associations employeuses, la FNARS est concernée par ce dispositif et a adressé à ce titre une contribution à Michel Sapin, ministre du Travail et de l'Emploi et à Benoît Hamon, ministre délégué à l'Economie Sociale et Solidaire.

La FNARS a ainsi explicité les conditions auxquelles les emplois d'avenir pourront véritablement servir l'insertion des jeunes en difficulté, notamment la définition d'obligations pour l'employeur d'accompagnement et de formation du jeune, la mobilisation des OPCA et du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels pour aider, financièrement et techniquement, les employeurs à mettre en œuvre ces actions de formation, le financement des missions locales et/ou d'associations pour favoriser la mise en place de l'accompagnement du jeune au sein de l'organisme employeur. Il est aussi essentiel que l'emploi d'avenir permette au jeune de travailler un nombre d'heures suffisant chaque semaine pour acquérir une réelle expérience professionnelle mais également pour bénéficier d'un revenu décent, les plaçant au-dessus du seuil de pauvreté.

La FNARS a également insisté sur la nécessité de mettre en œuvre des réformes plus structurelles pour prévenir les situations d'exclusion : mise en œuvre d'un service public de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement, instauration d'un droit individuel à l'éducation-formation tout au long de la vie, création d'une assurance chômage universelle ouverte à partir de 18 ans à toute personne en recherche d'emploi, ayant déjà travaillé ou non.

Si les métiers du travail social semblent difficilement accessibles à des jeunes non qualifiés et compliqués à pérenniser dans un contexte de financements publics contraints, la FNARS propose enfin de s'appuyer sur les emplois d'avenir pour favoriser l'accès à ces métiers de 1 000 jeunes. Une réflexion sera ouverte au sein du réseau sur les actions et accompagnements à mettre en œuvre pour y parvenir.



CÉCILE VAN DE VELDE,
SOCIOLOGUE, MAÎTRE DE CONFÉRENCE À L'EHESS ET AUTEURE DE « DEVENIR ADULTE ». SOCIOLGIE COMPARÉE DE LA JEUNESSE EN EUROPE, PARIS, PUF, 2008.

EUROPE
DES DISPARITÉS NORD-SUD QUI S'ACCENTUENT AVEC LA CRISE

La crise économique que traverse l'Europe depuis 2008 ferme l'entrée sur le marché du travail et touche directement les jeunes, même les plus diplômés. Si les taux de chômage sont en hausse dans presque tous les pays de la zone, le décalage entre les pays nordiques et les pays méditerranéens se confirme avec un taux de chômage des jeunes de 18 à 24 ans de 46,4 % en Espagne ou de 29,1 % en Italie et de 14,2 % au Danemark[1] en 2011.



Le sentiment de précarité est-il partagé par tous les jeunes européens ?

Le sentiment de précarité et de déclassement est très fort en France et dans les pays du sud de l'Europe, et un peu moins en Allemagne ou dans les sociétés du nord, où les jeunes restent plus protégés. Les pays comme le Danemark, la Norvège, la Suède ou la Finlande, basés sur une logique politique sociale-démocrate, ont mis en place des filets de sécurité dès 18 ans leur permettant aujourd'hui de réguler la crise. L'Etat se substitue alors à la famille, et relie l'individu à la société du travail. Au Danemark, par exemple, les étudiants reçoivent une bourse d'étude, environ 1000 euros par mois, sous forme de 72 bons. Ces bons sont valables sans limite d'âge, ce qui leur permet de faire des allers-retours entre études et emploi, et de reprendre des études à tout moment. Et s'ils ne sont pas étudiants, les jeunes en situation de précarité peuvent avoir accès à un revenu minimum dès 18 ans. Même si le chômage des jeunes augmente aussi dans les pays du nord, la pauvreté juvénile y reste relativement faible, car l'Etat réagit pour l'instant à la crise en investissant dans l'éducation et l'accompagnement social. Contrairement aux politiques publiques françaises, notamment, qui ont plutôt tendance à agir en faveur des seniors.

Il existe différents types de traitements de la jeunesse en Europe. La crise souligne aujourd'hui leurs failles. Quelles sont-elles ?

En période de crise, même les politiques publiques des pays du nord commencent à faire l'objet de débats sociaux. Certains estiment qu'elles contribuent à forger une jeunesse privilégiée et critiquent leur coût trop élevé, même si elles permettent pour l'instant de juguler la hausse du taux de chômage. Au Royaume-Uni, les études sont majoritairement financées par les individus eux-mêmes, qui s'endettent avec, aujourd'hui, de moins en moins de certitude de trouver un emploi directement après l'université pour honorer leurs remboursement. Les jeunes qui ne font pas d'études partent également tôt de chez leurs parents, et on observe un important phénomène de sans-abrisme chez les adolescents et les jeunes adultes. L'Etat intervient relativement peu et octroie les aides sociales au cas par cas : l'entrée dans la grande pauvreté, pour les jeunes précaires, peut y être brutale et rapide. Pour ce qui est des pays du sud de l'Europe, où les jeunes restent traditionnellement chez leurs parents jusqu'à ce qu'ils aient de quoi « s'installer » comme adultes, on observe des familles entières sombrer dans la pauvreté. Eux-mêmes touchés par la crise, les parents n'ont pas toujours les moyens de subvenir aux besoins de leurs enfants et la solidarité familiale est mise à mal, alors même qu'elle y est le pilier de la protection sociale.

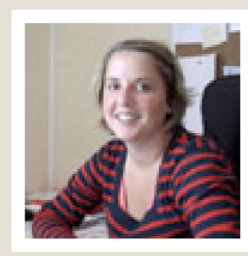
En France, les politiques misent également sur la solidarité familiale pour la période d'études et d'insertion, mais celle-ci n'est pas toujours possible ni souhaitée. En n'accordant une protection sociale qu'à partir de 25 ans et en maintenant un long sas transitoire entre les études et l'emploi, on crée des situations de grande vulnérabilité chez les jeunes : la période 16-25 ans y est un âge particulièrement fragile.

Les pays du nord sont-ils des exemples à suivre ?

Même s'il existe des logiques dont on peut s'inspirer, il s'agit de pays plus petits et plus riches que les autres pays d'Europe. La culture de l'autonomie joue un grand rôle et conditionne favorablement l'arrivée des jeunes sur le marché du travail. Nous n'avons ni les moyens ni le fond culturel pour suivre vraiment ce modèle. Nous pouvons en revanche remarquer les bénéfices sociaux d'une protection sociale à partir de 18 ans et d'un système qui traite les jeunes comme des adultes, et donc « défamilialiser » davantage les jeunes Français, à la fois par l'Etat et par l'emploi.

[1] *Chiffres OCDE Juillet 2012*

COORDINATEUR DE SIAO



La création des Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), en 2010, constitue l'un des grands axes de la stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées dans le cadre de la politique de « Refondation ». Les SIAO ont été mis en place afin de simplifier les demandes d'accès à l'hébergement et au logement en centralisant dans le département l'ensemble des demandes et des orientations. Avec deux niveaux de prise en charge : l'urgence et l'insertion. Cette nouvelle visibilité sur les publics et sur les dispositifs doit participer, à terme, à l'observation sociale pour adapter au mieux l'évolution de l'offre aux besoins des personnes. Il existe aujourd'hui 140 SIAO en France. Après de longs mois de travail, leur rôle de coordination avec les acteurs locaux de l'accueil, de l'hébergement et du logement se dessine de plus en plus clairement dans chaque département.



Audrey Gillais à Saint-Brieuc, et **Thomas Scandellari** à Marseille, sont coordinateurs de SIAO, chargés de développer ce dispositif innovant dans leur département. Mais si leurs postes portent le même intitulé, leurs fonctions diffèrent pour s'adapter aux réalités locales.



Quel est votre rôle au sein du SIAO ?

Audrey Gillais : Le SIAO 22 fonctionne grâce au travail commun de cinq acteurs : la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) des Côtes d'Armor, l'opérateur SIAO 22 - ADALEA, association également gestionnaire du 115, les structures d'hébergement d'urgence, les structures d'hébergement / logement d'insertion et les structures relais SIAO 22 qui gèrent les entretiens d'évaluation, le suivi et l'actualisation des demandes. En tant que coordinatrice, je m'assure du bon fonctionnement opérationnel du dispositif, j'anime la commission unique d'attribution, les groupes de travail avec les gestionnaires de structures hébergement/logement d'urgence et insertion, les structures relais et les partenaires locaux. Je m'occupe également de l'observatoire et du logiciel ProGdis, pour apporter une aide technique notamment. Je veille à ce que le logiciel soit tenu à jour, les procédures respectées.

Thomas Scandellari : Mon rôle est très vaste. Je divise aujourd'hui mon temps entre le SAO et le SIAO : je suis à la fois le chef de service du SAO, qui est intégré avec le 115 dans le dispositif SIAO, et le coordinateur du SIAO. Je travaille avec une équipe d'une dizaine de personnes réparties dans tout le département dans ce que l'on appelle des antennes SIAO (Marseille, Communauté du Pays d'Aix, l'Agglopole Provence et La Ciotat).

Je dois à la fois animer le réseau, gérer l'articulation de l'ensemble des acteurs, la communication externe, les ressources humaines, le budget, m'occuper de la mission d'observation et évaluer le dispositif, développer ProGdis, coconstruire des propositions de changement… C'est un vrai rôle de manager avec un objectif stratégique important. Pour résumer ma fonction, je fais le lien entre le comité de pilotage (DDCS) et les animateurs réseau qui s'occupent de l'opérationnel donc de la coordination du dispositif sur leur périmètre.

Quelle pourrait être votre journée type ?

T.S : Dans une journée type, il y aurait forcément des réunions avec des partenaires locaux ! Je travaille au quotidien avec deux animateurs de réseau, puisque nous sommes dans les mêmes bureaux à Marseille, et j'organise des réunions, tous les 15 jours, avec l'ensemble de l'équipe. Par exemple, l'un des animateurs peut m'alerter sur un nombre trop important de refus de la part d'une structure. Je m'y rends pour voir comment nous pouvons améliorer le travail que nous faisons ensemble.

A.G : Je commence par étudier la recevabilité des demandes d'hébergement/logement, ensuite je prends contact avec les travailleurs sociaux qui ont envoyé la demande pour avoir un complément d'information sur la situation, j'anime la commission unique d'attribution, je peux aussi préparer une réunion d'un groupe de travail, écrire un compte-rendu…

COORDINATEUR DE SIAO

« APRÈS DEUX ANS DE MISE EN PLACE, IL FAUT MAINTENANT CLARIFIER LES CHOSES... »

THOMAS SCANDELLARI, COORDINATEUR DU SIAO MARSEILLE

●●● Je vérifie les procédures. Par exemple, lorsqu'une personne est accueillie directement par une structure d'hébergement, cette dernière doit quand même prévenir le 115 pour que toutes les informations soient bien répertoriées sur le logiciel ProGdis.

La fonction de coordinateur de SIAO ne date que de 2010. Quel est votre parcours ?

T.S : J'ai d'abord suivi une formation d'éducateur spécialisé puis j'ai passé le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS) et maintenant je prépare le Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement Social (CAFEDES).
Je travaille dans le secteur depuis une quinzaine d'années. En avril 2009, j'ai été embauché comme chef du service accueil et orientation (SAO) de Marseille, via l'association gestionnaire Hospitalité Pour les Femmes (HPF), donc à un moment où la création du SIAO était déjà en discussion. Le projet a vraiment pris forme quelque mois plus tard lorsque nous avons répondu à l'appel à projet avec trois autres associations, dont celle qui assure la gestion du 115.

A.G : Après un Master 2 en psychopathologie et une licence pro en gestion des associations, j'ai travaillé en tant que chargée de mission dans une association spécialisée dans le handicap psychique. J'ai rejoint l'association ADALEA, gestionnaire du SIAO 22, en mars 2010. Maintenant j'occupe le poste de coordinateur du SIAO à mi-temps et je suis aussi chargée de mission sur le pôle logement/hébergement.

Quel bilan faites-vous depuis la mise en place de votre SIAO ?

T.S : Notre SIAO existe depuis deux ans, il était parmi les premiers à être mis en place. D'une manière générale, je dirais que le bilan est très positif. Le SIAO apporte un meilleur service rendu, et une meilleure visibilité pour les personnes en uniformisant les modalités d'entrée dans tous les CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale).
Mais je rencontre quelques difficultés. Dans l'accomplissement de mes missions, par exemple, je n'ai pas de vision à long terme, les budgets ne sont pas pérennes mais annuels, avec un personnel mis à disposition qui n'entre donc pas dans le budget SIAO. Je souhaiterais aujourd'hui une équipe plus recentrée.
Je trouve parfois cela compliqué qu'une association doive gérer un dispositif d'Etat. Une association ne peut pas dire à une autre association comment elle doit travailler. Enfin, je ne sais pas toujours comment me placer par rapport à un CHRS qui refuse les orientations du SIAO. A quel moment dois-je alerter la DDCS ? Après deux ans de mise en place, il faut maintenant clarifier les choses. Mais j'ai l'impression que c'est exactement ce que l'Etat est en train de faire.

A.G : C'est très satisfaisant d'avoir participé à la construction du dispositif et de voir le résultat aujourd'hui. Tout en sachant que le fonctionnement actuel n'est pas figé, ce qui est très intéressant aussi. Nous avons un nouveau projet pour l'animation des structures relais, du temps supplémentaire m'a donc été accordé pendant un an pour mener à bien cette mission.
Je pense que le fait que le pilotage du SIAO et sa coordination soient divisés en deux postes distincts est très important. En effet, il arrive parfois que nous ayons affaire au même interlocuteur mais sur deux champs différents, l'un opérationnel et l'autre stratégique. Par exemple, je suis en relation avec certains professionnels dans les structures relais, et la responsable du pilotage du SIAO avec leur direction. Dans ce cas, les discussions ne risquent pas d'être bloquées au niveau opérationnel quand les visions stratégiques diffèrent momentanément.





ADDICTIONS ET PRÉCARITÉ : DÉCLOISONNER LES PRATIQUES

Précarité et addictions sont intimement liées : ce constat est partagé par les travailleurs du social et ceux de l'addictologie. Si les intervenants sociaux ont parfois des difficultés à accompagner les personnes souffrant de dépendance, leurs confrères du secteur de l'addictologie ne savent pas toujours vers quelle structure les personnes doivent être orientées en matière d'hébergement. De plus, l'addiction pose de nombreux problèmes dans les centres d'accueil de jour ou dans les centres d'hébergement. En effet, la consommation de drogues étant pénalement répréhensible, il est aisé de comprendre la réticence des responsables de ces centres à accueillir des consommateurs dans leur établissement.

Parce que cette problématique doit être prise en compte dans le cadre de l'accompagnement social global, la Fédération Addiction et la FNARS ont décidé de travailler ensemble pour harmoniser les pratiques professionnelles, dans le but d'accompagner la personne dans son parcours de soin et vers la réinsertion sociale. A l'issue du travail en commun fait autour du kit ARS/PRS de mars 2011, un projet de partenariat renforcé a été évoqué dès le mois de septembre 2011. Il a réellement pris corps lors des Journées Nationales de Toulouse organisées par la Fédération Addiction autour de la thématique « Addiction et Précarités », au mois de juin 2012.
Les deux réseaux vont s'appuyer sur cinq régions pilotes via leurs référents régionaux (Délégués régionaux de la Fédération Addiction et Référents régionaux Santé de la FNARS) : Midi Pyrénées, Bourgogne, Pays de la Loire, Nord Pas de Calais et Ile-de-France. Ces régions adapteront la démarche aux réalités des acteurs de leur territoire et vont établir un diagnostic des besoins partagés et des dispositifs proposés, en mettant en avant les coopérations qui fonctionnent.

Sur la base des travaux menés en région, un guide sera élaboré en 2013. Il s'attachera à la fois à établir un diagnostic (grands enjeux partagés par les acteurs des réseaux, les leviers d'actions et les freins à ce partenariat) et à capitaliser les pratiques de terrain, en présentant une série d'exemples issus des régions pilotes. Des préconisations et un outillage seront proposés pour promouvoir une meilleure cohérence dans le parcours de l'usager et créer une vraie dynamique sur le terrain entre les professionnels des deux secteurs.
La parution du guide est prévue pour la fin de l'année 2013. A suivre...

Lise Fender

28,6 %

PART DE LA POPULATION VIVANT À LA RUE TOUCHÉE PAR LA DÉPENDANCE OU LA CONSOMMATION RÉGULIÈRE DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES (ALCOOL, MÉDICAMENTS DÉTOURNÉS DE LEUR USAGE ET/OU DROGUES ILLICITES).

JOURNÉE ADDICTION

Les 7 et 8 juin 2012, la FNARS et la Fédération Addiction ont co-animé deux ateliers sur la question des liens à mettre en place et des actions à mener ensemble entre acteurs de terrain. Thèmes de ces ateliers : Comment porter un message politique commun et être représentés ensemble sur un territoire ? Quels partenariats sur le terrain, comment mieux accompagner les personnes en situation de précarité ? Cet évènement a permis de mieux cibler les axes de travail et de faire émerger une méthodologie pour qu'un réel rapprochement soit opéré.

CONFÉRENCE POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LES EXCLUSIONS : CHANGEONS LES POLITIQUES PUBLIQUES

En décembre prochain se déroulera la conférence pour l'égalité, la dignité et pour la lutte contre la pauvreté et les exclusions. Pour la FNARS, il ne peut s'agir d'une conférence de plus sur les situations d'exclusion et de pauvreté. Elle doit traduire un changement radical dans la façon dont ces situations sont traitées par les politiques publiques et dans la méthode même avec laquelle celles-ci sont élaborées. C'est un impératif alors même que les derniers chiffres sur la pauvreté montrent des situations de plus en plus dégradées . La FNARS a d'ores et déjà fait des propositions au gouvernement.

UNE APPROCHE UNIVERSELLE DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR NE PAS CONSTRUIRE «LE DROIT DES EXCLUS»

Alors même que la pauvreté et l'exclusion ne peuvent plus être aujourd'hui considérées comme un phénomène conjoncturel, de la seule responsabilité des personnes qui la vivent, c'est un principe d'universalité qui doit guider les politiques publiques. Le droit commun doit être la règle, la précarité et l'exclusion ne peuvent pas être abordées uniquement par des dispositions et dispositifs spécifiques.

La loi de lutte contre les exclusions de 1998 reposait déjà sur cette orientation : « Un équilibre doit être trouvé entre, d'une part la mise en place de solutions spécifiques et des formes de discrimination positive en faveur des plus démunis et, d'autre part l'inscription de ces actions dans le droit commun afin d'éviter la formation d'un droit des exclus qui pourrait être stigmatisant et synonyme d'un droit de seconde classe. »

Or force est de constater que depuis 15 ans, les dispositifs spécifiques en direction des personnes en situation de pauvreté, d'exclusion, se sont développés en raison de l'inadaptation du droit commun. Par exemple, le RSA devient de plus en plus une forme d'indemnisation du chômage pour des personnes qui arrivent en fin de droit pour les allocations chômage, ou encore pour celles et ceux dont les périodes de travail n'ouvrent pas droit à l'assurance chômage. De même, nombre de personnes restent hébergées ou contraintes de vivre dans des logements précaires faute de pouvoir accéder à un logement de droit commun, avec un statut de locataire.

C'est pourquoi la conférence de décembre doit s'attacher à redéfinir les politiques publiques pour qu'elles répondent aux situations de pauvreté et d'exclusion dans une logique de droit commun et de prévention. Cette conférence ne peut se contenter de proposer une politique pour les plus exclus orientée sur des dispositifs spécifiques. Au préalable, cette conférence doit dresser un bilan des politiques publiques parfois amenées à générer de la précarité et de l'exclusion.

IMPLIQUER L'ENSEMBLE DES MINISTRES CONCERNÉS POUR UNE INTERMINISTÉRIALITÉ EFFECTIVE

La pauvreté et l'exclusion ne peuvent trouver de solution dans la seule juxtaposition de politiques publiques sectorielles. Comment penser des politiques du logement plus universelles si elles ne tiennent pas compte de la réalité des parcours dans l'emploi, aujourd'hui plus chaotiques et sources de fluctuations importantes des revenus ?

La conférence doit aboutir à une coordination interministérielle. L'ensemble des ministères (social et santé, emploi, logement, justice, jeunesse, intérieur, éducation, culture...) doit être partie prenante de cette conférence et du plan quinquennal, tant dans le pilotage que dans les étapes de diagnostic, de propositions et de mise en œuvre opérationnelle. Cela nécessite une volonté politique forte qui ne peut être impulsée et coordonnée que par le Premier ministre.

ASSOCIER PLEINEMENT LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ ET D'EXCLUSION

Il s'agit ensuite d'élaborer ces politiques avec les personnes qui vivent les situations de pauvreté et d'exclusion. Elles sont les mieux à même d'analyser les dysfonctionnements des politiques actuelles et de proposer des solutions. La participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques doit devenir une réalité.

La loi de 1998 le prévoyait déjà : « Cette politique [de lutte contre les exclusions] n'a de sens que si elle est élaborée avec les plus démunis, qui doivent être considérés comme des partenaires à part entière. Il nous appartient donc à tous de créer les conditions de leur participation à la définition des politiques publiques. »

La FNARS, l'UNIOPSS, la Fondation de l'Armée du Salut et le Mouvement National des Chômeurs et Précaires ont formulé des propositions au gouvernement pour rendre effective la participation des personnes elles-mêmes à la préparation de cette conférence. Ils proposent que soient organisés en régions des temps d'échanges pour construire une expertise et des propositions collectives, à partir de groupes de participation existants (les CCRPA – Conseils Consultatifs Régionaux de Personnes Accueillies - par exemple).

PARTIR DES TERRITOIRES

Pour la FNARS, cette conférence doit reposer sur un diagnostic partagé élaboré au plus près des réalités territoriales. Là aussi, il s'agit de faire évoluer la méthode : les politiques publiques doivent résolument être le résultat d'un processus "ascendant" et partagé.

C'est la raison pour laquelle la FNARS souhaite que des temps d'échanges soient organisés en région – en amont de la conférence - avec l'ensemble des acteurs partie prenante à ces questions : les personnes elles-mêmes (avec un temps préparatoire pour faire émerger une parole collective), les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations, des bailleurs, des responsables d'entreprise, des syndicats... Les CESER (Conseil Economique et Social Environnemental) pourraient jouer un rôle à cet égard.

Lutter contre la précarité et la pauvreté nécessite en outre des moyens. Des choix politiques et budgétaires sont à faire. C'est un coût à court terme dans un contexte budgétaire que l'on sait difficile. Mais à long terme, c'est un investissement dont toute la société bénéficiera.

François Bregou

« LES POLITIQUES PUBLIQUES DOIVENT RÉSOLUMENT ÊTRE LE RÉSULTAT D'UN PROCESSUS "ASCENDANT" ET PARTAGÉ »

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET CIVILE

QUELLE RESPONSABILITÉ PÉNALE POUR LES INTERVENANTS SOCIAUX ?

La question de la responsabilité des intervenants sociaux est délicate. Il est tout d'abord important de distinguer responsabilité civile et responsabilité pénale. La responsabilité civile vise à indemniser les victimes en cas de dommages. Les établissements souscrivent généralement une assurance qui prend en charge les dommages causés dans l'activité professionnelle, sauf cas où ces dommages seraient commis en dépassant les limites de leur mission. La responsabilité pénale, quant à elle, vise les crimes et délits prévus dans le code pénal. Or certaines situations s'avèrent délicates dans le cadre des activités mêmes des travailleurs sociaux, notamment lorsqu'ils sont soumis au secret professionnel.

FAUTES INVOLONTAIRES MALADRESSE, IMPRUDENCE, NÉGLIGENCE

Le code pénal sanctionne les fautes volontaires, avec intention de nuire mais également les fautes involontaires lorsque celles-ci ont causé un dommage (ex : défaut de surveillance d'un enfant ayant entrainé une noyade). Les intervenants sociaux peuvent être concernés, notamment dans les cas suivants : faute simple d'imprudence, de négligence ou d'un manquement à une obligation de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement ; et faute caractérisée, plus lourde, qui peut être soit une faute qui exposerait autrui à un risque d'une gravité particulière, une violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement.[1]

Si la faute a un lien direct avec le dommage, une faute simple pourra suffire pour condamner pénalement un intervenant social. Cette faute sera appréciée par les tribunaux en fonction de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait. Si, en revanche, la faute n'a pas de lien direct avec le dommage, seule une faute caractérisée, plus lourde, pourra être recherchée pour engager la responsabilité pénale du travailleur social, voire du directeur d'établissement ou de l'association gestionnaire, en tant que personne morale. La faute sera considérée comme indirecte si le travailleur social, ou l'association gestionnaire ont juste crée ou contribué à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage ou qu'ils n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter.

LE NON-RESPECT DE L'OBLIGATION DE SIGNALEMENT AUX AUTORITÉS JUDICIAIRES ET LE SECRET PROFESSIONNEL

Le code pénal impose que toute personne soit dans l'obligation non seulement d'informer les autorités judiciaires d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou limiter les effets (viol, meurtre, acte de torture...)[2] mais également des mauvais traitements sur les mineurs de 15 ans ou personnes vulnérables[3]. Dans le même temps, le code pénal sanctionne la violation du secret professionnel par des peines pouvant aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000€ d'amende.

Parfois, le travailleur social instaure une relation de confiance avec un mineur justement parce qu'il est soumis au secret professionnel. Il sera cependant d'un autre coté obligé de dénoncer les mauvais traitements. Ce dilemme auquel les personnes tenues au secret professionnel sont confrontées (assistante sociale, toute personne participant aux missions de l'aide sociale à l'enfance...) est prévu par le code pénal. Ces personnes peuvent ainsi choisir, en toute conscience, de révéler les faits de crimes ou de mauvais traitements mais n'y sont pas obligées par la loi pénale. Si elles décident de révéler ces informations, elles ne pourront pas être condamnées pour violation du secret professionnel. A noter cependant que certains tribunaux interprètent ces textes assez strictement en exigeant que les informations détenues proviennent d'une confidence directe et personnelle de la personne.[4]

Cependant, lorsque le travailleur social exerce sa fonction dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative, il n'est tenu au secret professionnel qu'envers les tiers et ne peut l'opposer devant le juge des enfants. Il est par conséquent dans l'obligation de dénoncer sans délai à l'autorité judiciaire les sévices subis par les mineurs dont il a la charge, sans risque de poursuite pour violation du secret professionnel[5]. Ces signalements ne peuvent faire l'objet de sanctions disciplinaires.

SIGNALEMENTS NE RELEVANT PAS D'UNE RESPONSABILITÉ PÉNALE

L'obligation de signalement est également imposée à toutes les personnes qui mettent en œuvre la politique de protection de l'enfance. Ainsi, toute « information préoccupante » doit parvenir au président du conseil général sur un mineur en danger ou risquant de l'être.[6] Toutefois, on observera que la notion d'information préoccupante n'est définie par aucun texte législatif ou réglementaire.

De la même manière, toute personne participant aux missions de l'aide sociale à l'enfance (ASE), bien que tenue au secret professionnel, a l'obligation de transmettre sans délai au président du conseil général les informations nécessaires pour déterminer les mesures dont les mineurs et leur famille peuvent bénéficier.

Si ces obligations de signalement ne sont pas inscrites ni sanctionnées par le code pénal, on peut néanmoins penser que des poursuites pénales sur la non-dénonciation de sévices ou mauvais traitement sur mineurs peuvent être engagées. Les intervenants sociaux ne peuvent en revanche être poursuivis pour violation du secret professionnel en cas de signalement à ces autorités.

Ajoutons que depuis la loi réformant la protection de l'enfance, tout professionnel qui constate une situation particulièrement grave mettant en danger un mineur, peut saisir directement le procureur de la République, avec copie au président du conseil général.

Marion Lignac

[1] Art. 121-3 du code pénal
[2] Art. 434-1 du code pénal *« Le fait, pour quiconque ayant connaissance d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets, ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende »*
[3] *Art. 434-3 du code pénal*
[4] *T. corr. Caen, 4 sept. 2001, no 574/2001, Mgr P*
[5] *Crim, 8 octobre 1997, n° 94-84801*
[6] *Art. L226-2-1 CASF*

+ Pour en savoir plus :
fnars.org/rubrique

A PARAÎTRE DANS LE PROCHAIN NUMÉRO : LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES INTERVENANTS SOCIAUX

LE FILE, UN LEVIER POUR DE NOUVELLES ACTIONS



Financé par la Fondation J.M. Bruneau, le FILE soutient les projets portés par les adhérents de la FNARS sur deux axes : l'habitat et l'emploi. Le FILE s'avère être un véritable levier pour l'aide au démarrage de nouvelles actions qui participent à une stratégie d'innovation et de développement des associations, afin de faire évoluer les réponses apportées à l'échelon d'une structure mais aussi d'un territoire.



Les projets du FILE sont très divers. Sur l'axe habitat, ils permettent de venir en soutien au démarrage de nouveaux services au sein d'un établissement, d'améliorer la coordination de l'offre d'hébergement sur un territoire, de favoriser le rapprochement des associations et des bailleurs sociaux ou encore de mettre en œuvre des actions éducatives ou socioculturelles. Sur l'axe emploi, ils visent à développer les axes de coopération avec les entreprises et à mettre en œuvre des actions de formation ou d'accompagnement dans les structures d'insertion par l'activité économique. En transversal, le FILE encourage aussi les actions qui favorisent l'expression et la participation des personnes accueillies au sein de leur structure.

UN IMMEUBLE POUR L'ACCUEIL DES FEMMES RÉHABILITÉ

La Fédération Hospitalité pour les Femmes a réhabilité, à Marseille, 8 logements afin d'offrir un hébergement de longue durée à des familles et des mères sortant de la maternité avec leur nouveau né qui se voyaient précédemment hébergés dans un CHRS collectif sur une durée plus limitée. Le projet de réhabilitation a été cofinancé par les collectivités locales et territoriales et la Caisse des dépôts. Au-delà des conditions d'accueil, le projet permet d'offrir un accompagnement individualisé et une solution de logement pérenne.

PRÉPARER LA SORTIE DES PERSONNES EN DÉTENTION

À Dunkerque, l'Association d'Action Educative a renforcé en 2011 son partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation par des permanences hebdomadaires à la Maison d'arrêt. Des travailleurs sociaux de l'association rencontrent les détenus pour lesquels une sortie approche ; ils les mettent en relation avec les différents partenaires de l'hébergement ou du logement, les accompagnent pour mettre à jour leur couverture santé, actualiser leur situation auprès de Pôle emploi ou encore instruire leur dossier de demande de RSA. L'association peut aussi proposer au détenu un bilan de santé global et, le cas échéant, une prise en charge ambulatoire pour des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie.

AUTO-ÉCOLE SOLIDAIRE

L'économie de la région du Centre-Bretagne, à dominante rurale, est fortement portée par le secteur industriel, et notamment l'agro-alimentaire. Les besoins de mobilité n'ont cessé de croître ces dernières années, notamment pour accéder à l'emploi dans une zone à faible densité de population : les demandeurs d'emploi sont amenés à effectuer des déplacements de plus en plus conséquents, une tendance qui pénalise les personnes qui ne possèdent pas le permis de conduire et qui ne peuvent accéder à la formation délivrée par une auto-école classique.
Réunis au sein du Carrefour social, groupe de travail qui réunit l'ensemble des partenaires du territoire, les acteurs sociaux ont soutenu l'ouverture de l'auto-école solidaire d'ADALEA. L'association a élaboré une pédagogie adaptée aux personnes, à leurs difficultés sociales et/ou d'apprentissage et les aide, le cas échéant, à acquérir un véhicule d'occasion. La formation s'inscrit dans une démarche globale de sécurisation du parcours des personnes accueillies. L'action a bénéficié à une soixantaine de personnes depuis son démarrage en 2010.

ÉTAT DES LIEUX DES AVA

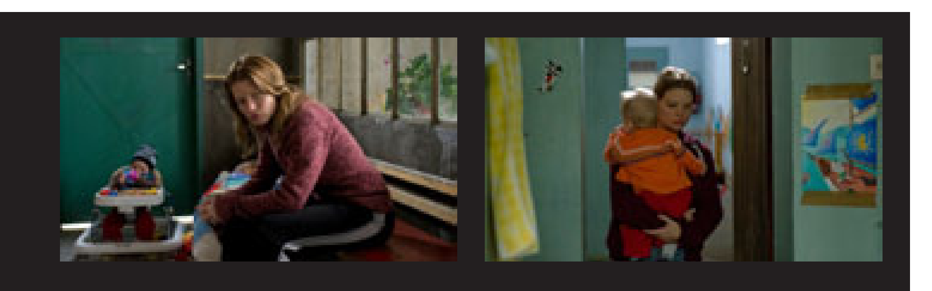
Cinq associations accompagnées par la FNARS Franche Comté ont réalisé avec l'appui d'un consultant un état de lieux et une étude prospective autour du dispositif ateliers d'adaptation à la vie active (AVA). Les ateliers AVA, portés par des structures d'hébergement la plupart du temps, sont considérés comme une première marche dans le parcours d'insertion des personnes en grande difficulté, à qui ils permettent dans un cadre très souple, d'exercer une activité : repassage, menuiserie, restauration, jardinage…
Alors que les baisses de financement, au cours de ces dernières années, ont fragilisé l'action développée par ces dispositifs, l'étude a permis de faire dialoguer les acteurs associatifs et les partenaires institutionnels, de mettre en exergue les enjeux économiques du territoire et de construire des pistes d'action concrètes : identifier des financements notamment au sein des conseils généraux, partenariat renforcé avec Pôle emploi, mutualisation avec d'autres dispositifs de l'insertion par l'activité économique ou du secteur du handicap.

ATELIER CRÉATIF

Après deux expériences théâtrales, un groupe de comédiens amateurs s'est progressivement formé parmi des personnes accueillies au sein des Cités du Secours Catholique. Leur ambition est de mettre en place un atelier créatif permanent, de former une troupe qu'ils ont nommée « les rêveurs » et de parvenir ainsi à mener des activités artistiques régulières et organisées. Des travailleurs sociaux les accompagnent en matière de logistique, communication, création d'outils, recherche de lieux de représentation.
Les acteurs s'impliquent également dans la réalisation des costumes, des décors et l'écriture de pièces. Le projet mise autant sur l'expression que sur la réflexion sur soi. L'écriture des pièces relevant des acteurs eux-mêmes, elle soulève des problématiques personnelles : citoyenneté, thématiques sociales.

Sophie Alary

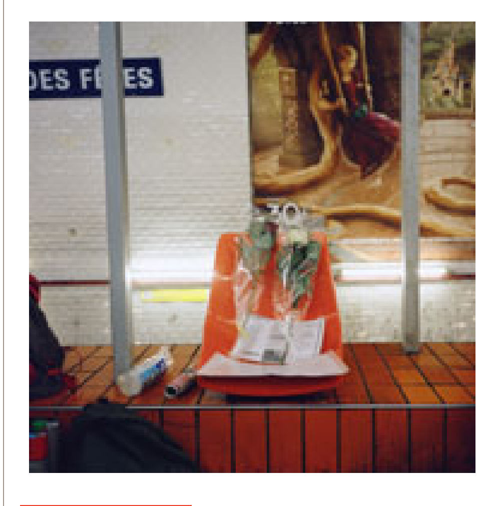
L'appel à projets FILE 2012 n'est toujours pas clôturé et les associations sont invitées à faire remonter leur projet en contactant sophie.alary@fnars.org ou bien en remplissant le dossier FILE téléchargeable sur Intranet-adhérents.

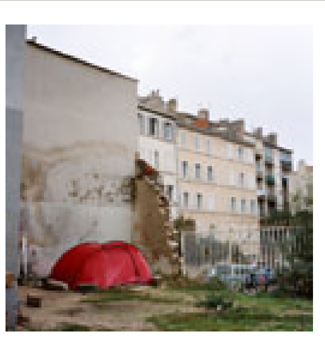


FILM

MÈRE EN PRISON

Peu de personnes savent sans doute que la loi autorise les mères à élever leur enfant en prison jusqu'au 18ème mois. C'est ce devenir-mère dans la dureté du milieu carcéral que Stéphane Cazès nous propose de vivre en suivant Ombline, une jeune femme condamnée à 3 ans de prison pour agression quand elle se découvre enceinte. Là où Un prophète nous plongeait dans les combines des petits caïds, Ombline suit le parcours d'une jeune mère à qui la maternité sert d'horizon. Mais comment faire bonne figure vis-à-vis de l'institution et conserver la garde de son enfant quand des codétenues cherchent en permanence à vous enrôler dans leurs trafics ? Un portrait de femme en tension dans lequel Mélanie Thierry exerce tout son talent.





WEB DOC

AVEC LES MORTS DE LA RUE

Donner à voir et à entendre l'engagement au sein du Collectif des Morts de la Rue à Paris et de l'association « Marseillais des morts anonymes » : c'est ce que propose le projet « Terres Communes ». Conçu à Marseille et à Paris, cet « objet multimédia de réflexion et de mémoire », comme le qualifient ses concepteurs, met en lumière et interroge la solidarité d'hommes et de femmes face à la mort des gens de la rue.

Le récit se déroule sur quatre saisons dans un cadre interactif, un carré dans lequel sont agencées les séquences, les partitions visuelles et sonores, découvertes au fil de l'exploration.

Terres Communes sera mis en ligne à partir du 20 octobre. Une projection du webdocumentaire aura lieu à Marseille le 24 octobre au cinéma l'Alhambra et à Paris à la fin du mois d'octobre.
Une coproduction les Films du Tambour de Soie et Zinc. Avec le soutien du CNC Nouveaux Médias.
Partenaires : la FNARS, Rue 89, La Croix, Youphil, Chez Albert, Radio Grenouille.
Réalisation : Emmanuel Vigier
Direction artistique : Renaud Vercey
Photographies : Alexa Brunet, Patrick Perret
Musique : Gerry Petit
www.terrescommunes.fr

EXPO PHOTO

PHOTOGRAPHIE SOCIALE : PAUL GRAHAM AU BAL



Le BAL présente deux séries de Paul Graham dont l'une Beyond Caring (1984-85), fut réalisée au début de sa carrière dans les bureaux de la sécurité sociale britannique sous Margaret Thatcher.
Avec Beyond Caring, Paul Graham inaugura une nouvelle forme de commentaire critique, dans la tradition britannique de l'enquête sociale. Se voyant refuser l'autorisation de photographier dans les salles d'attente des services sociaux débordés par l'afflux de 10 millions d'usagers, il déclenche sans viser, l'appareil posé par terre ou sur un siège à côté de lui. Les cadrages aléatoires, aux lignes fracturées des corps résignés, accentuent le sentiment d'aliénation. *« Mon intention était de prendre les tropes les plus éculés du photojournalisme et de les faire entrer à coups de pieds et avec des pleurs dans une nouvelle ère photographique. Aller jusqu'au coeur épuisé des choses et lui redonner vie. »*, déclare-t-il.

EXPOSITION JUSQU'AU 9 DÉCEMBRE
LE BAL : 6, Impasse de la Défense - 75018 Paris
www.le-bal.fr

LIVRE

LES HOMMES DES SOUS-BOIS



« Les Hommes des sous-bois », c'est de cette manière que Conan Doyle nomme les misérables dans son roman « La Compagnie blanche ». Le romancier anglais semble ne pas seulement avoir donné son titre au roman d'Ada Nisen. Celle-ci lui emprunte le goût de l'intrigue des bas fonds, à travers l'enquête menée par Camille, travailleuse sociale, après la mort d'un sans abri accueilli dans le centre d'hébergement où elle officie. Flous des identités, histoires réelles ou fantasmées, peurs et rivalités viennent tisser une intrigue qui nous tiendra en haleine jusqu'aux dernières pages, à la manière des maîtres du polar. Entremêlée d'anecdotes que l'on sent proches du vécu, cette histoire nous fait également pénétrer dans le quotidien d'une structure et dans les doutes qui peuvent envahir ceux qui y travaillent. Si l'on aurait parfois aimé que l'on s'attarde davantage sur l'expérience de l'auteure, l'originalité du projet a de quoi séduire. Camille, l'enquêtrice, a déjà ses fans au sein de la FNARS.

« LA PAUVRETÉ NE DOIT PLUS ÊTRE UNE FATALITÉ »

MARIE-ARLETTE CARLOTTI



© Julien Jaulin

Quels sont vos objectifs prioritaires en matière de lutte contre l'exclusion ?

Nous devons mettre la solidarité au cœur de notre action. Nous avons déterminé plusieurs objectifs essentiels : il faut prévenir les situations de pauvreté et de précarité. Quand les Français cumulent des difficultés professionnelles, sociales, financières, il faut que des alertes soient sonnées et qu'une prise en charge rapide et globale soit mise en place.

Il n'est pas acceptable que les enfants vivant au sein des 10 % de ménages les plus pauvres aient trois fois plus de risque de quitter l'école à 17 ans sans diplôme, avec le risque de connaître le chômage et de rester enfermés dans la précarité. La prévention de la pauvreté tout au long de la vie est un objectif de premier ordre. Nous devons aider les personnes en situation de pauvreté afin d'améliorer leurs conditions de vie. En 2010, 8,6 millions de Français vivaient avec moins de 964€/mois : ce sont autant de personnes qu'il faut accompagner pour qu'elles aient les ressources financières bien sûr, mais aussi psychologiques, sociales, professionnelles qui leur permettent de mener leur vie comme elles l'entendent. Nous refusons de considérer la pauvreté comme une fatalité. Il faut tracer un chemin vers la sortie de la pauvreté, qui tient compte des difficultés rencontrées par chaque personne, mais aussi de ses atouts et de ses compétences.

Vous préparez une conférence contre la pauvreté à l'automne. Qu'attendez-vous de cette conférence?

La conférence de lutte contre la pauvreté et les exclusions se tiendra au Conseil économique, social et environnemental les 10 et 11 décembre prochains. Des ateliers thématiques auront pour objectif de définir des priorités d'action. Ce travail sera un travail collectif, depuis la sélection des rapports et expertises retenus pour la discussion jusqu'à la définition des priorités d'action qui sont encore une fois l'objectif de la conférence. Par cette méthode qui permet d'associer l'ensemble des acteurs du champ de la solidarité, ainsi que des personnes en difficulté, je m'inscris dans une méthode générale de concertation qui guide l'action du gouvernement.

Comment allez-vous associer les associations aux discussions ? Et les personnes en situation d'exclusion ?

La participation des personnes directement concernées est pour nous un enjeu essentiel : il s'agit d'une part de faire émerger la parole de personnes qui peuvent être isolées, et d'autre part de reconnaître que ces personnes ont des réponses valables à apporter aux problèmes auxquels elles sont elles-mêmes confrontées au quotidien.

La parole des associations sera également très écoutée. Nous mobiliserons, à cet égard, le Conseil national de lutte contre l'exclusion (CNLE), qui a acquis dans ce domaine une solide expérience que nous souhaitons pouvoir utiliser.

De nombreux ministères sont concernés par la lutte contre l'exclusion. Comment comptez-vous les impliquer ?

La réduction des inégalités et la lutte contre la pauvreté mobilisent l'ensemble du gouvernement dans ce combat. Des actions ont déjà été engagées notamment l'encadrement des loyers, l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire ou la suppression du droit de timbre de l'aide médicale d'Etat ou encore la tarification progressive de l'électricité. Celles-ci relèvent de la compétence individuelle des ministres concernés, mais de la responsabilité collective du gouvernement. La pauvreté ne doit plus être une fatalité.